

# Revue Béninoise de Science Po (RBSP)

Volume 04

Numéro 14

Mai 2025

---

**ISSN 1840-8176**



Revue éditée par le Centre d'Etudes Sociologiques et de Science Politique (CESPo), autorisée par le Comité scientifique sectoriel des Sciences juridiques, Administratives et Politiques de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) et agréée par le CTS Sciences Juridiques et Politiques du CAMES

**BP : 1683 Abomey-Calavi (BENIN) / Email : [cespouac@gmail.com](mailto:cespouac@gmail.com) / Tel. : (229) 97 07 32 27**  
**Site internet de la RBSP : [www.revue.cespo.org](http://www.revue.cespo.org)**

## **EQUIPE EDITORIALE**

### **Présidence d'honneur**

- **Professeur Théodore HOLO**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Bénin, Titulaire honoraire de la Chaire UNESCO des Droits de la personne et de la démocratie de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Professeur Koffi AHADZI-NONOU**, Président honoraire de la Cour constitutionnelle du Togo, Président honoraire de l'Université de Lomé (Togo)
- **Professeur Luc SINDJOUN**, Membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer (France)
- **Professeur Augustin LOADA**, Directeur honoraire de l'Ecole Doctorale des Sciences juridiques et Politiques de l'Université de Ouaga II (Burkina Faso)
- **Professeur Mahaman TIDJANI ALOU**, Doyen honoraire, Université Abou Moumouni (Niger)

### **Comité de direction**

- **Prof. Dr. Hygin KAKAI**, Agrégé de Science Politique, Professeur Titulaire (CAMES), **Directeur de Publication**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **Dr Guillaume MOUMOUNI**, Docteur en Science politique, **Rédacteur en chef**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- **M. Simplicie ABALLO**, M.sc en Science politique, **Secrétaire de rédaction**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

### **Comité scientifique**

- Professeur Franck PETITEVILLE**, Université de Grenoble (France)
- Professeur Min REUCHAMPS**, Université Louvain-la-Neuve (Belgique)
- Professeur Francis AKINDES**, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- Professeure Nadine MACHIKOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Sergiu MISCOIU**, Université Babès Bolyai (Roumanie)
- Professeur Auguste NGUELIEUTOU**, Université de Douala (Cameroun)
- Professeur Hygin KAKAI**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Yves MANDJEM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Paul Elvic BATCHOM**, IRIC-Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Joseph KEUTCHEU**, Université de Dschang (Cameroun)
- Professeur Moïse YANOU**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Victor TOPANOU**, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur Louis Martin NGONO**, Université de Yaoundé II (Cameroun)
- Professeur Emmanuel AHLINVI**, Université de Parakou (Bénin)
- Professeur Léon SAMPANA**, Université Bobo DIOULASSO (Burkina Faso)
- Professeur Abdelkarim SAIDOU**, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)
- Professeure BOKA Marie**, Université Félix HOUPOUËT·BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Bruno MVE EBANG**, Université Omar Bongo (Gabon)
- Professeur Gilbert MAOUNODONODJI**, Université de N'DJAMENA (Tchad)

### **Cellule informatique**

- M. Fawaz TAIROU**, Webmaster et concepteur informatique

# LE CHEF D'ETAT DECHU PAR COUP D'ETAT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

**Expédit Bofouni OLOGOU**

*Maître-Assistant en Science politique*

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

## RESUME

Les coups d'Etat connaissent une recrudescence au début des années 2020 en Afrique subsaharienne. Ils sont une forme brutale de déchéance du président de la République mais surtout une occasion d'humiliation de celui-ci. Les putschistes élaborent une ingénierie de l'humiliation douce ou violente selon les cas. Dans ce face à face avec ses humiliateurs, l'humilié, le chef d'Etat déchu, essaie de se relever, pour ne pas perdre totalement la face. Il échafaude des stratégies de survivance sociale et politique. Des cinq cas étudiés, trois chefs d'Etats déchus – Kéita au Mali, Kaboré au Burkina-Faso et Bongo au Gabon – ont plus ou moins rapidement adopté des stratégies conciliantes de réécriture de soi dans le temps d'après le coup d'Etat. Les deux autres présidents déchus s'inscrivent dans une stratégie de bras de fer, ne démissionnent pas et s'engagent à recouvrer leur statut de président. L'un, le guinéen Condé, emploie une forme de résistance politique depuis son exil. L'autre, le nigérien Bazoum, toujours en résidence surveillée, a entrepris une bataille judiciaire qu'il a gagnée devant la Cour de Justice de la CEDEAO. Mais dans la pratique, le pouvoir leur échappe toujours.

**Mots clés** : chef d'Etat – coup d'Etat – pouvoir – déchéance – humiliation.

## **ABSTRACT**

The early 2020s have witnessed a resurgence of Coups d'Etat in sub-Saharan Africa. They are a brutal form of impeachment of the President of the Republic, but above all an opportunity to humiliate him. Depending on the situation, putschists develop an engineering style of gentle or violent humiliation. In this face-to-face encounter with their humiliators, the humiliated, the deposed head of state, tries to get back on his feet, so as not to lose face altogether. He devises strategies for social and political survival. Of the five cases studied, three deposed heads of state – Kéita in Mali, Kaboré in Burkina-Faso and Bongo in Gabon- more or less quickly adopted conciliatory strategies to rewrite themselves in the post-coup era. The two other deposed presidents have adopted an arm-twisting strategy, not resigning and pledging to regain their presidential status. One, the Guinean Condé, employs a form of political resistance from exile. The other, Bazoum in Niger, who is still under house arrest, has undertaken a legal battle which he won before the ECOWAS Court of Justice. But in practice, power still eludes them.

**Key words:** head of state – coup d'Etat - power - forfeiture - humiliation.

## DOCTRINE

« *Make noise, make noise, make noise, really!* »<sup>1</sup>. Cette phrase fameuse, devenue virale sur les plateformes numériques<sup>2</sup>, à l'allure de l'invite d'un bonimenteur de concert musical à un public dormant, est pourtant celle d'un chef d'Etat africain. C'est un homme perdu, esseulé dans sa résidence, ne sachant plus à quel saint se vouer, qui supplie à l'aide pour lui retrouver son épouse et son fils éparpillés ailleurs. Ali Bongo Ondimba, le 30 août 2023. Président du Gabon hérité de son père, il venait d'être déposé au moyen d'un coup d'Etat mené par le chef de la garde présidentielle, le général Brice Oligui Nguéma. Cette image pathétique du président gabonais l'aurait davantage été si, après son « *Make noise* », il avait pu se lever et oser quelques pas. Sa démarche, littéralement travestie depuis 2018 par un arrêt cardiovasculaire, aurait signé la synthèse éloquente de ce que l'Etat en Afrique<sup>3</sup> – au-delà du répertoire de qualificatifs déjà là<sup>4</sup> – persiste à devenir : un Etat pathétique, hémiplegique ; un Etat humilié, une « dystopie<sup>5</sup> ». Un Etat tourné en dérision<sup>6</sup> à l'instar du président guinéen Alpha Condé, obsédé par un troisième mandat obtenu contre morts et blessés, cueilli le 30 septembre 2021, chemise débraillée, visage déconfit, trimbalé à l'arrière d'une pick-up 4X4, tel un trophée de guerre en monstration dans une longue parade à travers les rues de Conakry, sous les

---

<sup>1</sup> « Faites du bruit, faites du bruit, faites du bruit, vraiment ! », C'est nous qui traduisons.

<sup>2</sup> AFP, « Gabon : Ali Bongo appelle ses amis du monde entier à faire du bruit », <https://www.youtube.com/watch?v=tYjvCQ-yTN8>, consulté le 15 septembre 2024.

<sup>3</sup> MOUMOUNI Charles, GAZIBO Mamoudou, « La sociologie de l'Etat et de la constitution en Afrique » in KAMTO Maurice, MATRINGE Jean (dir.), *Droit constitutionnel des Etats africains*, Paris, Pedone, 2024, pp. 43-81. BAYART Jean-François, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006 [1989], 439 p.

<sup>4</sup> MEDART Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire » in MEDART Jean-François (dir.), *États d'Afrique Noire : Formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 323-353 ; BAYART Jean-François, ELLIS Stephen et HIBOU Béatrice, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Complexe, 1997, 167 p.

<sup>5</sup> TONDA Joseph, *Afrodystopie. La vie dans le rêve d'Autrui*, Paris, Karthala, 2021, 268 p.

<sup>6</sup> TOULABOR Comi, « Jeu de mots, jeu de vilains. Lexique de la dérision politique au Togo », *Politique africaine*, n° 3, 1981, pp. 55-71.

applaudissements d'une foule en liesse. En somme, un « Etat honteux<sup>7</sup> », serti d'« un tempérament luxurieux<sup>8</sup> ».

Ces coups d'Etat du Gabon et de la Guinée sont les derniers d'une série entamée au Sahel<sup>9</sup>: le président Ibrahim Boubacar Kéita (IBK) au Mali le 18 août 2020, le président Roch Marc Christian Kaboré au Burkina Faso le 24 janvier 2022 et le président Mohamed Bazoum au Niger le 26 juillet 2023, encore confiné en stricte résidence surveillée près de deux ans après sa chute. C'est ce répertoire de coups d'Etat contre des chefs d'Etat élus qui fait l'objet de la présente étude. La liste serait plus longue si l'on y ajoutait, d'une part, les coups d'Etat contre des régimes de transitions militaires et/ou civiles<sup>10</sup> et, d'autre part, les tentatives de coups d'Etat supposées ou réelles ayant échoué dans tant de pays<sup>11</sup>.

Cette série dévalorisante de la figure du président de la République, « clé de voûte des institutions politiques<sup>12</sup> », dans une Afrique subsaharienne repeinte en kaki<sup>13</sup> en ce début de décennie 2020, actualise la banalisation du coup d'Etat comme mode – concurrent de l'élection – de changement politique. Le président Shehu Shagari

---

<sup>7</sup> TANSI Sony Labou, *L'Etat honteux*, Paris, Seuil, 1981, 156 p.

<sup>8</sup> MBEMBE Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, préface inédite de KISUKIDI Nadia Yala, Paris, La Découverte, 2020, [Karthala, 2000], p. 191.

<sup>9</sup> KAKAI Hygin, « Démocratie, crises sécuritaires et coups d'Etat en Afrique de l'Ouest : une vue d'ensemble », *Vénégré. La Revue Africaine des Sciences administrative, juridique et politique*, juillet 2024, pp. 1-12.

<sup>10</sup> Ce sont par exemple les coups d'Etat au Soudan en 2021 contre le régime de transition installé à l'issue du coup d'Etat en 2019 ayant renversé Omar El Béchir ; au Burkina, le coup d'Etat en septembre 2022, du capitaine Ibrahim Traoré contre le régime putschiste du lieutenant-colonel Damiba ayant évincé le président Rock Christian Kaboré en janvier 2022 ; le coup dans le coup d'Etat du colonel Assimi Goïta contre le régime de transition civilo-militaire conduit par Bah Ndaw au Mali suite au coup d'Etat contre le président IBK en août 2021.

<sup>11</sup> Le Bénin en septembre 2024 ; la République Démocratique du Congo, le 19 mai 2024 ; le Niger du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2021 ; le Madagascar en juillet 2021 ; la Gambie en décembre 2022 et la Guinée Bissau, le 2 février 2022.

<sup>12</sup> CONAC Gérard, « Portrait du chef d'Etat », *Pouvoirs*, n° 25, 1983, p. 121.

<sup>13</sup> C'est la couleur générique pour désigner la couleur des tenues militaires en Afrique.

notait déjà en 1979 au Nigeria : « *Dans ce pays, finalement, il y a deux partis politiques, les civils et les militaires*<sup>14</sup> ». Ces propos, d'une saisissante actualité quarante ans plus tard, mettent en exergue la prééminence des élites civiles et des « militaires politiciens<sup>15</sup> » sur les partis politiques, censés être, selon les mots de Moisei Ostrogorski, la « force politique<sup>16</sup> » par excellence. Le prétorianisme est de retour ! Ou plutôt a-t-il toujours été là<sup>17</sup>. La preuve en est que de 1950 à 2023, le continent a connu 289 tentatives de coups d'Etat dont 156 ayant réussi. La décennie 2020 en recense à ce jour 14<sup>18</sup>. Ainsi, à rebours de la troisième vague de (re) démocratisation<sup>19</sup>, l'armée est devenue une « institution paraconstitutionnelle<sup>20</sup> » de conquête et d'exercice du pouvoir politique<sup>21</sup>, une « force politique » et le coup d'Etat militaire une « forme politique<sup>22</sup> » surdéterminantes de l'ordonnement du

---

<sup>14</sup> SHAGARI Shehu, cité par JOHNSON Thomas H. *et al.*, « Explaining African Military Coups d'Etat, 1960-1982 », *The American Political Science Review*, vol. 78, n° 3, p. 622. La traduction est de nous.

<sup>15</sup> ALOU TIDJANI Mahamane, « Les militaires politiciens », in IDRISSE Kimba (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2008, pp. 93-125.

<sup>16</sup> OSTROGORSKI Moisei, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Fayard, 1993, p. 33.

<sup>17</sup> NGANGO YOUNBI Éric M., CISSE Balla, « Chronique de trente-deux ans de coups d'État en Afrique (1990-2022) », *Revue française de Droit constitutionnel*, vol.1, n° 133, 2023, pp. 25-52.

<sup>18</sup> JACQUEMOT Pierre, « Coups d'État en Afrique : des manifestations de l'asthénie de la démocratie importée », 12 décembre 2023, URL : <https://www.jean-jaures.org/publication/coups-detat-en-afrique-des-manifestations-de-lasthenie-de-la-democratie-importee/>, consulté le 12 janvier 2024.

<sup>19</sup> HUNTINGTON Samuel, *La troisième vague. Les démocratisations de la fin du XXème siècle*, Manille, Nouveaux Horizons, 1996, 339 p.

<sup>20</sup> SINDJOUIN Luc, « Les pratiques sociales dans les régimes politiques africains en voie de démocratisation : hypothèses théoriques et empiriques sur la paraconstitution », *Revue Canadienne de Science politique*, vol. 40, n° 2, 2007, pp. 465-485.

<sup>21</sup> AUGE Axel, GNANGUËNON Amandine (dir.), « Les armées africaines et le pouvoir politique au Sud du Sahara », *Les Champs de Mars*, 2015, n° 28 ; MARTIN Michel L., *Le soldat africain et le politique : essais sur le militarisme et l'Etat prétorien au sud du Sahara*, Toulouse, Presses de l'IEP de Toulouse, 1990, 231 p.

<sup>22</sup> OSTROGORSKI Moisei, *La démocratie et les partis politiques*, *op. cit.*, p. 33.

champ politique, ouvrant de fait une ère de « dé-démocratisation<sup>23</sup> » marquée par des crises politiques aux issues incertaines<sup>24</sup> sur le continent.

Le coup d'Etat ou putsch, concept à histoire polysémique<sup>25</sup>, est « une prise illégale et brutale du pouvoir par l'armée ou par une autorité politique bénéficiant de son soutien<sup>26</sup> ». François Furet et Mona Ozouf le définissent comme « un renversement brutal du pouvoir et de ses orientations, sans vote populaire préalable, et avec un soutien militaire [nécessitant] une préparation, plus ou moins occulte, un plan politique prémédité, la recherche d'appuis en marge des institutions officielles<sup>27</sup> ». Olivier Brichet, le premier à avoir consacré une thèse de doctorat au coup d'Etat, après les travaux pionniers de Naudé<sup>28</sup> et Malaparte<sup>29</sup>, le définit comme « un procédé de conquête ou de défense de l'autorité gouvernementale que la législation interdit : il constitue une violation du Droit, une expression brutale de la force pure et simple<sup>30</sup> ». Dans les faits, le coup d'Etat emporte au moins deux conséquences majeures : « *tantôt l'établissement d'une dictature fondée sur la force, tantôt la rupture de l'équilibre entre les pouvoirs publics établi par la Constitution ou*

---

<sup>23</sup>TILLY Charles, *Democracy*, New York, Cambridge University Press, 2007, pp. 51-79.

<sup>24</sup> MANDJEM Yves-Paul, *Les sorties de crise en Afrique*, tome 1, *Le déterminisme relatif des institutions de sortie de crise en Afrique*, 539 p., tome 2, *Le jeu politique des acteurs*, 460 p., Louvain-la-Neuve, Academia-L'harmattan, 2014.

<sup>25</sup> Pour une synthèse érudite de cette histoire, voir CHERRIER Emmanuel, « Naissance d'une notion : le coup d'Etat », *Revue française d'Histoire des Idées politiques*, 2022, n° 56, pp. 37-83.

<sup>26</sup> NAY Olivier (dir.), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2008, p. 103.

<sup>27</sup> FURET François, OZOUF Mona (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1992, rééd. 2017, t. 1, p. 64.

<sup>28</sup> NAUDE Gabriel, *Considérations politiques sur les coups d'Etat*, Rome, 1639, reprint Centre de philosophie politique et juridique, ERA-CNRS, Université de Caen, 1989, 358 p.

<sup>29</sup> MALAPARTE Curzio, *Technique du coup d'Etat*, nouvelle édition revue et corrigée, trad., BERTAND Juliette, Paris, Grasset, 2022 [1931, 1966], 209 p.

<sup>30</sup> BRICHET Olivier, *Étude du coup d'Etat en fait et en droit*, Paris, Domat-Montchrestien, 1935, p. 166, cité par CHERRIER Emmanuel, « Naissance d'une notion... », *op. cit.*, p. 37.

*les lois organiques de l'Etat*<sup>31</sup> ». En définitive, le coup d'Etat est le contraire absolu de la « transformation pacifique des institutions<sup>32</sup> » de l'Etat. Il est même la « mort de la constitution<sup>33</sup> ». Il est un coup d'arrêt illégal à un mandat en cours.

La déchéance, quant à elle, a rapport au « retrait d'un pouvoir, d'une prérogative, à titre de sanction ; [à la] perte d'un droit, d'une qualité<sup>34</sup> ». Du point de vue juridique et politique, elle consiste en la « perte d'un droit, d'une fonction, d'une qualité ou d'un bénéfice, encourue à titre de sanction<sup>35</sup> ». Elle est surtout la « destitution, déposition d'un souverain ou du titulaire d'un mandat électif<sup>36</sup> ». En ce sens, la déchéance est une notion voisine voire synonyme de la destitution qui est un « acte par lequel une personne est privée de sa charge contre sa volonté et avant le terme de son mandat<sup>37</sup> ». En cela, le coup d'Etat est une forme de déchéance, violente et illégale. Dans sa mise en œuvre, il donne lieu à des actes d'humiliation de la part des putschistes et surtout au sentiment d'humiliation du président qui vient de tomber.

Selon Pierre Ansart, l'humiliation est « une situation particulière dans laquelle s'opposent, dans une relation inégalitaire, un acteur (individuel ou collectif) qui exerce une emprise et, d'autre part, un agent qui subit cette emprise<sup>38</sup> ». L'humiliation est donc une situation interactionnelle productrice à la fois d'agression de la part

---

<sup>31</sup> *La Grande Encyclopédie*, citée par CHERRIER Emmanuel, « Naissance ... », *op. cit.*, p. 81.

<sup>32</sup> ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985, p. 316.

<sup>33</sup> SAINT-BONET François, « Technique juridique du coup d'Etat » in BLUCHE Frédéric (dir.), *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, PUF, 2000, p. 125.

<sup>34</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition, URL : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9D0431>, consulté le 10 juin 2024.

<sup>35</sup> CORNU Gérard (dir.), *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 10<sup>e</sup> édition mise à jour, 2014, p. 299.

<sup>36</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*

<sup>37</sup> DE VILLIERS Michel, LE DIVELLEC Armel, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Paris, Sirey, 2011, 8<sup>e</sup> éd., p. 124.

<sup>38</sup> ANSART Pierre, « Les humiliations politiques » in DELOYE Yves et HAROCHE Claudine (dir.), *Le sentiment d'humiliation*, France, In Press, 2006, p. 131.

de l'humiliateur et de souffrance ressentie par la personne humiliée. Dans le domaine des relations internationales, l'humiliation serait, selon Bertrand Badie, « toute prescription autoritaire, à l'échelle internationale, d'un statut inférieur à celui souhaité et non conforme aux normes énoncées<sup>39</sup> ». Être humilié, « *c'est être attaqué dans son intériorité, blessé dans son amour-propre, dévalué dans l'image que l'on se fait de soi-même, n'être pas respecté. L'humilié se voit et se sent amoindri, dépossédé de son autonomie, dans l'impossibilité d'élaborer une réponse, atteint dans sa fierté et dans son identité, déchiré entre l'image qu'il se fait de lui-même et l'image dévalorisante ou infamante que les autres lui infligent*<sup>40</sup>. » L'humiliation a pour synonymes des mots tels qu'avilissement, abaissement, dégradation, déshonneur, honte, mortification<sup>41</sup>. L'humiliation s'entend dans le cadre de la présente étude comme étant à la fois l'action d'humilier et le sentiment d'être humilié. Elle combine « les actes, les gestes d'humiliation et le sentiment d'humiliation<sup>42</sup>».

En général, lorsque le coup d'Etat survient, les projecteurs sont braqués sur les nouveaux hommes forts, leurs mises en scènes du nouveau pouvoir<sup>43</sup>, leurs réinventions rhétoriques et cathodiques, parfois angéliques et messianiques du temps post-coup d'Etat. Les analyses scientifiques réactivent la chronique<sup>44</sup> et les perspectives étiologiques – sociopolitiques, économiques voire mixtes<sup>45</sup> – des coups d'Etat, se penchent sur leurs fonctions ou encore leurs effets sur la construction de l'Etat démocratique<sup>46</sup> sur le continent. En

---

<sup>39</sup> BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Paris, Odile Jacob, nouvelle édition augmentée et actualisée, 2019, p. 17.

<sup>40</sup> *Ibidem*.

<sup>41</sup> *Le Robert*, <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/humiliation>, consulté le 10 juin 2024.

<sup>42</sup> ABEL Olivier, *De l'humiliation. Le nouveau poison de notre société*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2023, p.19.

<sup>43</sup> BALANDIER Georges Balandier, *Pouvoirs sur scènes*, Paris, Balland, 1980, 188 p.

<sup>44</sup> NGANGO YOUNBI Éric M., CISSE Balla, « Chronique... », *op. cit.*

<sup>45</sup> CEBOTARI Aliona *et. al.*, *Political fragility: Coups d'État and their drivers*, IMF, 2024, 66 p.

<sup>46</sup> NAREY Oumarou (dir.), *La construction de l'Etat en Afrique. Entre démocratie et coups d'État*, Dakar, L'Harmattan Sénégal, 2023, 707 p.

revanche, l'attention n'est pas souvent dirigée vers l'acteur central qui vient d'être évincé, devenant de fait un ancien chef d'Etat malgré lui, et dont la fin imprévue et brutale de règne coïncide avec sa soumission à diverses formes d'humiliations. Tout au plus existe-t-il un intérêt anecdotique porté par le travail journalistique qui, après s'être occupé du théâtre, du moment et de l'après-coup, cherche à connaître le sort réservé au président qui vient d'être renversé. Mais sur le moyen et le long termes, le chef d'Etat déchu par coup d'Etat devient, en raison des stigmates qui pèsent sur lui et son pouvoir, un objet scientifique censuré par la mémoire collective et abandonné par la recherche politologique.

Cette étude cherche à revaloriser cet objet scientifique fécond et souvent oublié. D'où notre problématique : quel traitement l'Etat et la société réservent-ils au chef d'Etat déchu par coup d'Etat ? Cette réflexion engage non pas une sociologie politique comparée des coups d'Etat, donc de la déchéance mais plutôt une sociologie politique comparée du chef d'Etat déchu par coup d'Etat, de ce qui (pro)vient de lui, de ce qu'il devient et de ce qu'il advient de lui pendant et après la déchéance. Elle fait valoir l'hypothèse que la déchéance par coup d'Etat est une conjoncture humiliante. Elle implique d'analyser, d'une part, le processus par lequel les putschistes rabaissent, infériorisent le chef d'Etat déchu et, d'autre part, les modes d'expression du ressentiment de ce dernier. Il s'agit donc de suivre la trajectoire désenchantée et humiliée du chef d'Etat déchu. C'est un effort de sociologie historique d'un temps très court qui va des signes avant-coureurs du coup d'Etat à sa réalisation effective et à ses effets. Car, le coup d'Etat est un *entre temps*, un point de bascule entre l'ancien temps, où le président de la République était tout, et le nouveau temps, le temps d'après le coup d'Etat, où il perd presque tout. C'est dans cette enclave temporelle – qui peut durer entre quelques jours et des mois voire des années – que le chef de l'Etat en voie d'être renversé fait l'épreuve de cette terrible « oscillation entre les deux pôles de l'exaltation ou de la déchéance<sup>47</sup> ».

---

<sup>47</sup> REVAULT D'ALLONES Myriam, *Ce que l'homme fait à l'homme. Essai sur le mal politique*, Paris, Flammarion, 2000, p. 12.

Longtemps demeurées la chasse gardée de la réflexion philosophique<sup>48</sup> et plus tard de la psychologie, les émotions ont progressivement accédé au statut d'objet digne en sciences sociales<sup>49</sup>. On en repère des traces dans les travaux pionniers de Durkheim plus méfiant des émotions ou encore de Weber qui fait des affects un des quatre déterminants de l'activité sociale<sup>50</sup>. Mais Mauss est généralement considéré comme l'auteur ayant engagé l'objectivation sociologique des sentiments. Il pose le principe que « toutes sortes d'expressions orales des sentiments sont essentiellement, non pas des phénomènes exclusivement psychologiques, ou physiologiques, mais des phénomènes sociaux<sup>51</sup> ». Norbert Elias a eu le mérite de souligner « l'interdépendance entre structures sociales et structures émotionnelles<sup>52</sup> » et de repérer l'humiliation comme un des processus organisant les rapports dans et entre les groupes sociaux<sup>53</sup>. Le mot d'ordre de Mauss sera suivi avec le tournant émotionnel des études sociologiques dans les années 1970. Elles ont abouti à cinq approches théoriques majeures : l'approche culturelle dramaturgique, celle des interactions rituelles, celle de l'interactionnisme symbolique, celle du pouvoir-statut et celle des échanges<sup>54</sup>. Dans l'espace francophone, les travaux, entre autres,

---

<sup>48</sup> ABEL Olivier, *De l'humiliation...*, *op. cit.*

<sup>49</sup> BERNARD Julien, *Les émotions en sociologie : cadres théoriques, méthodes et enjeux*, mémoire d'Habilitation à diriger des Recherches, Université de Strasbourg, 2023, 239 p. ; STETS Jan E., TURNER H. Jonathan (dir.), *Handbook of the Sociology of Emotions*, New York, 2014.

<sup>50</sup> CUIIN Charles-Henry, « Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 120, 2001, pp. 77-110 ; KALBERG Stephen, « La sociologie des émotions de Max Weber », *Revue du Mauss*, n° 40, 2012, pp. 285-299.

<sup>51</sup> MAUSS Marcel, « L'expression obligatoire des sentiments », *Journal de psychologie*, n° 18, 1921, p. 3.

<sup>52</sup> ELIAS Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002 [1939], p. 439.

<sup>53</sup> ELIAS Norbert, SCOTSON John L., *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997 [1977], 279 p.

<sup>54</sup> TURNER Jonathan H., STETS Jan E., « Sociological theories of human emotions », *Annual Review of Sociology*, n° 32, 2006, pp. 25-52.

de Pierre Ansart<sup>55</sup> et de Philippe Braud<sup>56</sup> rendent compte des efforts entrepris pour une sociologie politique des émotions enrichie par de nouvelles études<sup>57</sup>. L'affect particulier de l'humiliation a fait l'objet d'un nombre très limité de recherches. Les plus récentes, rassemblées dans *Le sentiment d'humiliation*, se focalisent sur la genèse, les formes et les effets de l'humiliation dans les processus de subjectivation de la personne humaine<sup>58</sup>. Ils sont complétés par de récents travaux philosophiques d'Abel et plus littéraires et critiques de Koestenbaum<sup>59</sup>. Dans un autre registre, Bertrand Badie postule que l'humiliation est devenue une donnée structurante, « un paradigme explicatif des relations internationales contemporaines<sup>60</sup> ». Les quatre formes d'humiliations qu'il y repère – rabaissement, déni d'égalité, relégation et stigmatisation – ne sont pas éloignées des catégories humiliantes à l'œuvre dans la configuration du coup d'Etat.

La stratégie comparative adoptée ici est proche de celle que Charles Tilly qualifie d'universalisante. Elle met au jour les régularités, les propriétés communes que partagent les cas en examen sans, bien entendu, négliger les différences saillantes. Elle est ouverte à l'œcuménisme, donc soucieuse plus « du pluralisme et des rapprochements méthodologiques que [...] des guerres de chapelle<sup>61</sup> ». Les cas en étude sont survenus dans cinq Etats différents : le Gabon en Afrique centrale, la Guinée, le Mali, le Burkina-Faso et le Niger en Afrique de l'Ouest, les trois derniers partageant une même géographie sahélienne et des cultures

---

<sup>55</sup> ANSART Pierre, *Les sentiments et le politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, 353 p. ; *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1983, 201 p.

<sup>56</sup> BRAUD Philippe, *L'émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences po, 1996, 256 p.

<sup>57</sup> BURNAY Nathalie (dir.), *Sociologie des émotions*, Paris, de Boeck, 2022, 228 p.

<sup>58</sup> DELOYE Yves et HAROCHE Claudine (dir.), *Le sentiment d'humiliation...*, *op. cit.*

<sup>59</sup> ABEL Olivier, *De l'humiliation...*, *op. cit.* ; KOESTENBAUM Wayne, *Humiliation*, Paris, Climats, 2012.

<sup>60</sup> BADIE Bertrand, *Le temps des humiliés...*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>61</sup> GAZIBO Mamoudou, « Méthodes de la comparaison », in DELOYE Yves, de WAELE Jean-Michel (dir.), *Politique comparée*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 47.

similaires. Les cinq Etats sont de colonisation française et ont, à l'exception du Gabon, une histoire politique postcoloniale scandée par des coups d'Etat parfois mortels, notamment le Burkina Faso et le Niger. Deux caractéristiques rapprochent les chefs d'Etat déchus en étude. D'un côté, ils ont été tous victimes de coups d'Etat militaires et aucun d'entre eux n'a été tué ni pendant ni à l'issue des putschs. De l'autre, les raisons qui ont motivé ces déchéances, même si elles varient, sont toutes liées à la qualité de la gouvernance. Si pour les présidents IBK au Mali et Kaboré au Burkina Faso, la faillite de la gouvernance politique et sécuritaire<sup>62</sup> est le principal grief des putschistes, au Niger, c'est un faisceau de malentendus politiques et économiques ornés d'un prétexte de mauvaise gouvernance sécuritaire qui est à la base de la chute du président Bazoum<sup>63</sup>. Le troisième mandat polémique du président Alpha Condé<sup>64</sup> et les querelles de clans au sein de l'élite militaire guinéenne ont précipité sa chute<sup>65</sup>. Le cas guinéen est particulièrement intéressant en ce que « c'est la première fois dans l'histoire de la Guinée qu'on renverse un président vivant. L'armée a toujours fait un coup d'État sur un cadavre<sup>66</sup> ». La crise de

---

<sup>62</sup> LOADA Augustin, « Le souverainisme de l'État Sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire : le cas du Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, n° 278, 2024, pp. 209-226; SOUDAN François, « Mali : l'histoire secrète de la chute d'IBK », URL : <https://www.jeuneafrique.com/mag/1034282/politique/les-dernieres-heures-dibk-recit-exclusif-de-la-chute-du-president-malien/>, consulté le 15 janvier 2024.

<sup>63</sup> BIANCHI Beatrice, SANGARE Bokar, « Le coup d'État au Niger, entre réformisme civil et conservatisme militaire », *Politique africaine*, n° 171-172, 2023, pp. 241-260.

<sup>64</sup> DIATTA Mohamed M., « Un troisième mandat à tout prix pour le président guinéen », *ISS Today*, URL : <https://issafrica.org/fr/iss-today/un-troisieme-mandat-a-tout-prix-pour-le-president-guineen>, consulté le 15 janvier 2024.

<sup>65</sup> SOUDAN François, « Guinée : l'histoire secrète de la chute d'Alpha Condé », *Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/1479214/politique/guinee-lhistoire-secrete-de-la-chute-dalpha-conde/>, consulté le 15 janvier 2024.

<sup>66</sup> BARRY Aliou in HAMMADI Anissa, « Guinée : 5 minutes pour comprendre un coup d'Etat historique », *Le Parisien*, URL : <https://www.leparisien.fr/international/guinee-5-minutes-pour-comprendre-un-coup-detat-historique-06-09-2021-Q7ELHJMHWRDIHENDFZL6STIMKI.php>, consulté le 15 janvier 2024.

légitimité née de l'élection présidentielle de 2020<sup>67</sup>, celle plus structurelle de la gouvernance aggravée par l'incapacité physique et psychique du président Ali Bongo ont conduit le Gabon dans une situation manifeste d'impouvoir. Le coup d'Etat y a été presque unanimement perçu comme un acte nécessaire de cessation de l'humiliation que subissaient le président Bongo et, à travers et au-delà de lui, l'Etat du Gabon<sup>68</sup>, un « coup de la libération<sup>69</sup> ».

Le sort des chefs d'Etat renversés est différent d'un contexte à l'autre. Le malien Kéïta est décédé quelques mois après le coup d'Etat, des suites d'une maladie, le 16 janvier 2022. Le guinéen Condé vit en exil entre la Turquie et un Etat africain. Trois vivent dans leurs pays : le burkinabé Kaboré est libre de ses mouvements après une parenthèse de résidence surveillée tandis que le nigérien Bazoum et le gabonais Bongo sont toujours en résidence surveillée. De tous, Bazoum et Condé sont les deux contre qui une action en justice est officiellement enclenchée par les putschistes. Bazoum, dont l'immunité est levée le 14 juin 2024, est le seul parmi ses pairs déchu à avoir saisi une juridiction communautaire donnant une dimension juridique internationale aux suites du coup d'Etat<sup>70</sup>.

---

<sup>67</sup> BARBANCEY Pierre *et al.*, « Coup d'État au Gabon, anatomie d'une chute », URL : <https://www.humanite.fr/monde/francafrique/coup-detat-au-gabon-anatomie-dune-chute-807476> , consulté le 15 janvier 2024.

<sup>68</sup> *Afriqinfos*, « L'appel 'make a noise' d'Ali Bongo tourné en dérision sur les RS depuis le 30 août », URL : <https://afriqinfos.com/lappel-make-a-noise-dali-bongo-tourne-en-derision-sur-les-rs-depuis-le-30-aout/> , consulté le 15 janvier 2024.

<sup>69</sup> *RFI*, « Gabon : célébration du «coup de la libération», un an après l'éviction de la dynastie Bongo », URL : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240831-gabon-c%C3%A9l%C3%A9bration-du-coup-lib%C3%A9ration-oligiui-ninguema-eviction-dynastie-bongo>, consulté le 30 septembre 2024.

<sup>70</sup> Pour une perspective de droit international de la question, lire l'article séminal d'Emmanuel Decaux, « Le statut du Chef d'État déchu », *Annuaire français de droit international*, vol. 26, 1980, pp. 101-139.

La présente recherche est finalement une sociologie politique de l'institution présidentielle<sup>71</sup>, mais surtout une brève sociologie historique comparée de la corporéité<sup>72</sup> et de la sensibilité<sup>73</sup> politiques investies dans le coup d'Etat par et contre le chef d'Etat déchu. Étudier l'humiliation du chef d'Etat déchu par coup d'Etat revient donc à entreprendre une sociologie politique, d'une part, du corps qui met en exergue « les techniques du corps<sup>74</sup> », c'est-à-dire « les mises en jeu physiques, les mises en scène et en signes<sup>75</sup> », les mises en sens des corps présents dans l'interaction du coup d'Etat et, d'autre part, des émotions, de la « grammaire des sensibilités<sup>76</sup> » et des émotions qui y sont investies et vécues en particulier par l'humilié. Cependant, l'on n'envisage pas ici de tomber dans le psychologisme<sup>77</sup> et de coucher dans le canapé freudien<sup>78</sup> chacun des chefs d'Etat déchus pour essayer de saisir l'économie psychique de leurs humiliations.

Or, se pose une difficulté épistémologique majeure, celle de la mesure de l'humiliation en sciences sociales puisque « Les sentiments d'humiliation échappent à l'observation directe et à l'objectivation. Ils sont d'autant plus obscurs qu'ils sont souvent peu manifestés et peu exprimés<sup>79</sup> ». Pour contourner cette difficulté, nous avons pris deux précautions. D'une part, celle épistémologique qui postule l'humiliation en tant qu'un phénomène

---

<sup>71</sup> LAGROYE Jacques et LACROIX Bernard (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992, 402 p.

<sup>72</sup> LE BRETON David, *La sociologie du corps*, Paris, PUF, 8<sup>e</sup> édition mise à jour, 2012, pp. 97-100.

<sup>73</sup> VAN DE VELDE Cécile et PERRIARD Anne (dir.), « Émotions et politiques », *Lien social et Politiques*, n° 86, 2021.

<sup>74</sup> MAUSS Marcel, « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 2006, pp. 365-386.

<sup>75</sup> LE BRETON David, *La sociologie du corps*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>76</sup> LOPREATO Christina, « Le respect de soi-même : humiliation et insoumission », in DELOYE Yves, HAROCHE Claudine (dir.), *Le sentiment d'humiliation*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>77</sup> BRAUD Philippe, « Political Psychology » in BADIE Bertrand *et al.* (dir.), *International Encyclopedia of Political Science*, USA, Sage Publications, 2011, pp. 2000-2010.

<sup>78</sup> SIGMUND Freud, *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 8<sup>e</sup> éd., 1985 [1953], 141 p.

<sup>79</sup> ANSART Pierre, « Les humiliations politiques », *op. cit.*, p. 133.

social et politique, un processus et une relation entre l'humiliateur et l'humilié structurée par un « ordre d'interaction ». D'où le pari de considérer le coup d'Etat comme un face-à-face douloureux, expérience singulière de ce « que l'homme fait à l'homme » dans la perte-conquête brutale du pouvoir d'Etat. L'on sollicitera à cet effet la sociologie interactionniste d'Erving Goffman<sup>80</sup> appuyée de l'analyse des pratiques politiques de subjectivation de Michel Foucault<sup>81</sup>. Les travaux de ces auteurs ne fonctionneront pas ici comme un cadrage théorique obligé mais comme de « petites boîtes à outils » dont on va « se servir de telle phrase, telle idée comme d'un tournevis ou d'un desserre-boulons<sup>82</sup> » pour mieux saisir ce qui se (dé)joue et se (dé)noie, les coups que s'échangent les *interactants* – l'humiliateur et l'humilié – dans la conjoncture critique fluide<sup>83</sup> du coup d'Etat. D'autre part, la précaution méthodologique consiste à mobiliser un vaste matériau numérique composé de textes, de sons et d'images, et d'une centaine de conversations dans les forums des réseaux sociaux. Le numérique, malgré sa « vulnérabilité empirique<sup>84</sup> », est à la fois une *archive* et un *terrain* où la satisfaction de l'impératif d'ethnographie numérique<sup>85</sup> permet de mobiliser les récits, expériences et perceptions d'acteurs divers qu'il aurait été difficile de rencontrer physiquement. Il a été complété par une dizaine d'entretiens avec

---

<sup>80</sup> NIZET Jean, RIGAUX Nathalie, *La sociologie de Erving Goffman*, Paris, La Découverte, 2014, 128 p. ; JOSEPH Isaac, *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, 2002, 128 p.

<sup>81</sup> Pour des usages possibles de la pensée de Foucault, voir GRANJON Marie-Christine (dir.), *Penser avec Michel Foucault. Théorie et pratiques politiques*, Paris, Karthala, 2005, 352 p. et BAYART Jean-François et WARNIER Jean-Pierre (dir.), *Matière à politique. Le pouvoir, les corps et les choses*, Paris, Karthala, 2004, 256 p.

<sup>82</sup> FOUCAULT Michel, « Des supplices aux cellules. Entretien avec Roger-Pol Droit » [1975], *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris, Gallimard, 2001, p. 1588.

<sup>83</sup> DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.*, *passim*.

<sup>84</sup> PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, nouvelle édition revue et augmentée, 2006, p. 135.

<sup>85</sup> BOUKALA Mouloud, CERCLET Denis, « L'enquête ethnographique face aux enjeux théoriques et méthodologiques du numérique », *Parcours anthropologiques*, n° 15, 2020, pp.1-25.

des acteurs plus ou moins proches et/ou informés de l'expérience des chefs d'Etat déchus.

Globalement, « sociologie visuelle<sup>86</sup> », audiovisuelle voire numérique du phénomène permet, d'une part, de cerner comment l'ingénierie des coups d'Etat produit de l'humiliation (I) et, d'autre part, de repérer les réactions, vives ou passives, et les ressources mobilisées par les chefs d'Etat déchus pour y faire face (II).

### **I- La fabrication de l'humiliation**

Le coup d'Etat s'énonce comme un espace-temps de construction d'un nouvel ordre politique et de déconstruction voire de destruction de l'ordre précédent et de son principal représentant, le chef d'Etat renversé. Les pratiques humiliantes opérées dans le coup d'Etat font partie des « rites d'institution<sup>87</sup> » du régime putschiste. L'humiliation est donc une forme de gouvernement, une technique et un art de « surveiller et punir » le chef d'Etat déchu et ses soutiens. La technique contemporaine du coup d'Etat est désormais soucieuse de sa réception sociopolitique quant au traitement réservé au titulaire du pouvoir évincé. Si elle s'évertue à raffiner sur le geste humiliateur (A), elle emploie aussi des méthodes fortes (B).

#### **A- Une humiliation polie**

La production du coup d'Etat dans la totalité des pays en étude est fondée sur une biopolitique, une politique de la vie du chef d'Etat en train d'être déchu. Cette biopolitique relève d'une stylistique ou d'un nouvel art de faire les coups d'Etat quelque peu imposé par l'environnement politique tant interne qu'international. Cet art biopolitique des coups d'Etat, tel que mis en œuvre dans les coups d'Etat observés, fonctionne selon deux principes. Le premier prescrit la nécessaire préservation de la vie du président déchu. Le second indique une politique et une éthique de l'attention à ce dernier.

---

<sup>86</sup> BECKER Howard S., « Sociologie visuelle, photographie documentaire et photojournalisme », *Communications*, n° 71, 2001, pp. 333-351.

<sup>87</sup> BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, pp. 175-186.

## 1- La vie du chef d'Etat déchu comme enjeu du coup d'Etat

Le chef d'Etat déchu vivant est le trophée des putschistes. Ce souci des fomenteurs de coups d'Etat de préserver à tout prix la vie du président en déchéance est une constante commune à tous les coups d'Etat intervenus en Afrique subsaharienne entre 2020 et 2023. L'humiliation qui a cours dans la déchéance « repose sur un triangle : la victime, l'auteur des faits et le témoin<sup>88</sup> ». Or, la question centrale qui mobilise l'attention des témoins – divers acteurs, observateurs et commentateurs – immédiatement après les coups d'Etat tourne autour du devenir du président déchu. Les conventions sociopolitiques au plan interne et la condamnation par les institutions régionales des changements anticonstitutionnels conditionnent ce souci. Il semble structurer la nouvelle grammaire des coups d'Etat selon laquelle un bon coup d'Etat est un coup d'Etat qui, en général, tue le moins possible et surtout ne tue pas du tout le président de la République en train d'être destitué. La réussite et les suites du coup d'Etat dépendent de la façon dont les putschistes gouvernent la qualité d'une vie spéciale indispensable à préserver, celle du président déchu, et la quantité de vies moins significatives qu'ils peuvent dépenser. C'est pourquoi, les juntas, dans les cinq cas examinés, instaurent un contrôle exigeant du flux d'informations autour du captif et font en sorte que la communication sur sa situation respecte des délais raisonnables. Si la vie du président préoccupe tant les putschistes que les autres acteurs, c'est moins en raison de sa vie personnelle que de la vie institutionnelle qu'il incarne, de son statut et du cortège de privilèges, prérogatives, attributs, symboles et artefacts qui s'attachent à la fonction qu'il exerce<sup>89</sup> mais aussi de la mystique qui caractérise sa « symbolique corporelle<sup>90</sup> », psychique voire spirituelle.

---

<sup>88</sup> KOESTENBAUM Wayne, *Humiliation, op. cit.*, p. 17.

<sup>89</sup>AIVO Frédéric Joël, *Le Président de la République en Afrique noire francophone. Genèse, mutations et avenir de la fonction*, Paris, L'Harmattan, 2007.

<sup>90</sup> LEBRETON David, *La sociologie du corps...*, *op. cit.*, p. 59.

La face du président en train d'être déchu est la face la plus ombreuse de toutes les faces impliquées dans l'événement du coup d'Etat voire de l'Etat. Des corps qui peuvent tomber à cette occasion, son corps est le plus lourd, chargé d'histoire et d'histoires. Le putschiste qui se trouve nez à nez avec le président qu'il doit capturer sait donc qu'il est en face d'une partie de la société, de l'histoire de celle-ci et donc probablement d'un puits de légitimité politique qui, malgré l'infortune en cours, peut ne pas avoir encore totalement tari. C'est tout de même lui qui était, jusqu'au coup d'Etat, « l'organisateur du bonheur public<sup>91</sup> », « l'autorité suprême et la puissance inégalable dans l'ordre politique interne<sup>92</sup> ». Cette vaste « parcelle sociale » et historique « pèse comme un cauchemar sur le cerveau<sup>93</sup> » des putschistes qui se retrouvent en face du président. La face présidentielle, qui charrie des souvenirs encore frais du *big man*, du demi-dieu ou de dieu-sur-terre-à-part-Dieu, produit à la fois ombre et lumière, vertiges et pression « fantomale<sup>94</sup> », donc éblouissante<sup>95</sup> susceptible d'inhiber toute action des putschistes chargés de se retrouver en confrontation avec elle. Ceux-ci doivent opérer une montée en spiritualité ou une montée en puissance psychique au moyen de stupéfiants consommés à posologie réglée telles qu'ils peuvent s'arracher à une quelconque intimidation du vis-à-vis. Certains qui, en dépit de ces précautions, et pour d'autres raisons, ne sont pas sûrs d'affronter la face intimidante du président, sont obligés de s'encagouler, à l'instar des tombeurs du président Condé en Guinée : il faut protéger sa face si on la sait plus faible, indigne d'être montrée, incapable d'exister ou de résister face à l'autre face. C'est dire si la figure du président en train d'être déchu, même humiliée, est une figure qui fait peur, qui procure la gêne, la honte

---

<sup>91</sup> MBEMBE Achille, *De la postcolonie...*, op. cit., p. 89.

<sup>92</sup> AIVO Frédéric Joël, *Le Président de la République...*, op. cit., p. 24.

<sup>93</sup> MARX Karl, cité par BAYART Jean-François, *L'énergie de l'Etat. Pour une sociologie historique et comparée du politique*, Paris, La Découverte, 2022, p. 43.

<sup>94</sup> MBEMBE Achille, « Politiques de la vie et violence spéculaire dans la fiction d'Amos Tutuola », *Cahiers d'Études africaines*, vol. XLIII (4), n° 172, 2003, pp. 791-826.

<sup>95</sup> TONDA Joseph, *L'impérialisme postcolonial. Critique de la société des éblouissements*. Paris, Karthala, 2015, 264 p.

et qui, à la manière du président béninois Émile Derlin Zinsou en 1969, questionne son tombeur : « Toi aussi, mon Lioto ?<sup>96</sup> ». Ce léger ascendant du président dans le face-à-face limite les ardeurs du tombeur et l'oblige à veiller à la vie et au corps du chef en train d'être destitué.

Ce souci de préservation de la vie du président renversé influence l'éthique de la dépense des autres vies dans le coup d'Etat. Des cinq coups en étude, seul celui de la Guinée totalise au moins une dizaine de morts<sup>97</sup>. Le bilan du putsch contre le président burkinabé Kaboré « fait état de deux décès et une douzaine de blessés civils par l'effet de projectiles perdus<sup>98</sup> ». Ceux du Mali, du Niger et du Gabon ne comptent aucun mort. Dans la plupart des cas, il n'y eut véritable résistance ni du chef d'Etat déchu ni de son entourage immédiat, en particulier sa garde prétorienne, à l'exception de la Guinée où il y eut une brève épreuve de feu entre les hommes du Lieutenant-colonel Doumbouya et une frange de la garde du président Alpha Condé. Ces statistiques en disent long sur la modulation de la brutalité dans chacun de ces coups. Elles contrastent avec les évictions mortelles de certains chefs d'Etat dont l'histoire des pays en étude est coutumière. Par exemple, Thomas Sankara au Burkina-Faso et Ibrahim Baré Maïnassara au Niger, tous deux arrivés au pouvoir par coups d'Etat, ont été mortellement déchus par coups d'Etat, respectivement le 15 octobre 1987 et le 9 avril 1999. Faut-il en conclure, ne serait-ce provisoirement, que l'attention portée à la vie du chef d'Etat déchu est tributaire de la manière dont celui-ci a conquis le pouvoir ? Ou

---

<sup>96</sup> ZINSOU Émile Derlin, *En ces temps-là. Mémoires, op. cit.*, p. 225. Lioto fut le garde de corps du président Zinsou.

<sup>97</sup> Le bilan officiel n'ayant jamais été fait, le nombre de morts varie. Mais au moins un média guinéen a publié l'identité d'une dizaine de militaires de la garde présidentielle tués et décorés en janvier 2022 par le nouvel homme fort de Conakry : « Coup d'Etat en Guinée : ces cas de morts qui noircissent un peu le tableau (mis à jour) », URL : <https://guineenews.org/coup-detat-en-guinee-ces-cas-de-morts-qui-noircissent-un-peu-le-tableau/>, consulté le 16 janvier 2024.

<sup>98</sup> *Le Figaro*, AFP, « Burkina : deux morts lors du coup d'État, selon la junte qui ordonne "une enquête" », URL : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/burkina-deux-morts-lors-du-coup-d-etat-selon-la-junte-qui-ordonne-une-enquete-20220221>, consulté le 16 janvier 2024.

faut-il plutôt considérer qu'il y eut une évolution positive dans les cultures politiques de ces Etats quant à la manipulation de la vie des présidents déchus et relativiser le postulat des démocratisations africaines comme un mirage<sup>99</sup>? Ou enfin, faut-il être attentif à la microsociologie, aux conditions fluides et liquides du déroulement des coups d'Etat qui en rendent l'issue foncièrement incertaine quant à la vie du président en train d'être déchu ?

Toujours est-il que le sort réservé au président déchu est un facteur surdéterminant de la trajectoire ultérieure de la junte, autant la comptabilité des *autres* vies investies peut en constituer une variable déterminante. Le coup d'Etat est de ce point de vue un espace-temps de tension entre la nécessité de sauver la vie du président et, par suite, la nécessité de sauver sa face. Ceci implique que la politique de la vie qui lui a été dévolue soit approfondie et transformée en une politique du soin.

## **2- Les attentions prodiguées au chef d'Etat déchu**

Le statut du président en train d'être déchu lie, d'une manière ou d'une autre, tous les éléments du corps social si bien que le débat est souvent ardu entre les putschistes sur le traitement à réserver au président au moment de sa capture. Cette dispute est régulière dans les coups d'Etat où les scénarios du coup n'ont pas été bien figés. Même dans les cas – de Kéita, Kaboré et Condé – où les consignes ont été claires de veiller à l'intégrité du président, les manières de l'approcher, de le toucher, de lui parler relèvent d'une autre pragmatique de soi, d'une nouvelle stylistique et d'une éthique de la relation face à quelqu'un qui aura été la figure tutélaire de la totalité sociale pendant une période plus ou moins longue. Dans l'événement du coup d'Etat, se déploie une exceptionnelle politique de l'attention à la vie, au corps voire à l'esprit « du monarque républicain » déchu. Cette politique combine, dans tous les cas étudiés, techniques de brutalité occultée et tactiques de bienveillance exposée. Les attentions prodiguées sont de deux catégories : celles réelles et celles réglées.

---

<sup>99</sup> AKINDES Francis, *Les mirages de la démocratisation en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, 1996, 246 p.

Les attentions réelles regroupent l'ensemble des précautions prises par le nouveau pouvoir pour accorder du soin au président déchu. Du médecin aux autorisations de voyage à l'étranger pour des prises en charges médicales du président déchu. Elles sont dues ou motivées par un certain nombre de facteurs. D'abord, la qualité des attentions est liée à l'éthique personnelle des auteurs du coup. Ensuite, la personnalité du chef d'Etat et son attitude avant, pendant et après le coup. Les présidents évincés qui faisaient preuve de bienveillance pendant leur gouvernance et qui adoptent une attitude « correcte » et digne dans le temps du coup d'Etat bénéficient voire forcent le respect et le traitement bienveillant des putschistes. Enfin, la culture politique, les us et coutumes et l'opinion publique en Afrique exigent de ne pas brutaliser publiquement les anciens, *a fortiori* le chef et surtout de ne pas les humilier. Sauf dans les coups d'Etat extrêmes – tels ceux de Sankara en 1987 au Burkina Faso et de Maïnassara au Niger en 1999 – ou les contextes de guerre civile comme celui du Libéria où Samuel Doe fut mis en pièces, le chef d'Etat est souvent préservé. Le cas du président Laurent Gbagbo, dans le dénouement militaire de la crise politico-électorale ivoirienne de 2010-2011, captif et aux bons soins des belligérants l'aidant à enfiler une chemise et un gilet par balles est éloquent.

Ce poids de la culture et de l'histoire façonne de plus en plus l'éthique des coups d'Etat. Il « conduit la conduite » des putschistes qui sont conscients qu'une maltraitance du chef d'Etat renversé serait mal perçue par l'opinion publique et les détenteurs légitimes d'influence dans la communauté nationale et pourrait même constituer l'acte fondateur de délégitimation aggravée de leur pouvoir naissant. C'est ce qui justifie la théâtralisation médiatique de l'attention portée au président déchu. En Guinée par exemple, dans la première vidéo publiée après le coup d'Etat du 5 septembre 2021, on entend l'un des putschistes demander au président Alpha Condé : « Est-ce qu'on a touché à un seul de vos cheveux, on vous a brutalisé ?<sup>100</sup> ». Malgré ces précautions, les putschistes guinéens apparaissent les moins précieux vis-à-vis du président évincé. En

---

<sup>100</sup> *Le Parisien*, « Guinée : tentative de coup d'Etat, le président Alpha Condé "capturé" », <https://www.youtube.com/watch?v=LoxNL960L7E> , consulté le 15 janvier 2024.

effet, dans la présentation publique du chef d'Etat déchu, seul Alpha Condé est montré en tenue débraillée, pieds nus, engoncé dans l'arrière d'une voiture et soumis aux hourras de la foule.

Tous les autres chefs d'Etat déchus ont et sont d'une tenue publique plus ou moins digne d'un président de la République. Peut-être ce manque de finesse des putschistes guinéens est-il dû à une différence majeure : les militaires des autres Etats en étude, notamment les sahéliens, ont une culture rôdée du coup d'Etat sur le vivant tandis que la culture des militaires guinéens est une culture de coup d'Etat sur le cadavre. L'*habitus* des militaires guinéens à ne s'accaparer du pouvoir qu'à la mort du chef d'Etat les a privés de l'habileté à manipuler le vivant sans lui procurer la mort dans une situation aussi volatile que le coup d'Etat. La preuve en est la petite boucherie opérée dans la garde présidentielle d'Alpha Condé. Le bilan le plus élevé dans les quatre autres coups d'Etat est de deux morts, au Burkina Faso. On peut en déduire que la frontière n'est pas clairement définie entre les attentions réelles et celles réglées.

Les attentions réglées sont des attentions *feintes, calculées*, « vraiment fausses ou faussement vraies<sup>101</sup> » pour surveiller, contrôler et, dans certains cas, punir habilement le chef d'Etat évincé en fonction de ses actes et attitudes jugés répréhensibles par les nouveaux maîtres. Les attentions réglées ne sont pas toujours voulues. Elles sont imposées par les exigences du coup d'Etat. En effet, « *on traite bien le président pas parce qu'on le veut mais parce qu'on sait que ses proches peuvent parler [...], à la presse et à des personnes influentes ; et s'ils disent que le président est mal traité, si le président lui-même dit qu'il n'est pas bien traité, ça peut avoir des conséquences parmi la population et surtout auprès de certains chefs d'Etat de la sous-région qui sont ses amis<sup>102</sup>* ».

---

<sup>101</sup> BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision, suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir, 1996, pp. 32 et ss.

<sup>102</sup> I.D., de notre entretien, Ouagadougou, le 17 mars 2023.

Instrumentales, ces formes d'attention font usage de pratiques susceptibles de discipliner<sup>103</sup> le chef d'Etat évincé, de le contraindre habilement à faire ce qui lui est demandé par les putschistes. Les nouvelles attitudes et habitudes du déchu doivent s'insérer dans le cadrage global des *nouvelles manières de faire, de dire et d'être* imposé par les nouvelles autorités. C'est un cadrage physique et symbolique, donc psychique et moral. Ces attentions cadrées permettent aux putschistes, d'une part, de tenter de « conduire les conduites<sup>104</sup> » du chef d'Etat déchu, qu'il soit en prison, en résidence surveillée ou en liberté et, d'autre part, de lui assigner un rôle à accomplir avec son nouveau statut pour donner sens et cohérence au régime discursif du nouveau régime. Instrumentales, les attentions réglées conditionnent ou obligent le chef d'Etat déchu à faire contre mauvaise fortune bon cœur. Dans certains contextes, l'ingénierie du coup d'Etat crée, dans une certaine mesure, une sorte d'« institution totale<sup>105</sup> », au sens où l'entend Erving Goffman, qui gouverne la vie du président renversé et celle de son entourage immédiat. Les résidences surveillées sont des espaces dans lesquels les chefs d'Etat déchus et leurs entourages sont internés et « coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent [...] une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées<sup>106</sup> » par les hommes forts du moment. Est éloquent à cet égard le cas de l'ancien président Mohamed Bazoum du Niger qui vit toujours en résidence surveillée près de deux ans après son renversement le 26 juillet 2023. La

---

<sup>103</sup> FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, 315 p.

<sup>104</sup> FOUCAULT Michel, *Naissance de la Biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004, p. 192.

<sup>105</sup> Erving Goffman définit l'institution totale comme « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. ». Voir GOFFMAN Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968, p. 41. Pour une critique du concept, voir ROSTAING Corinne, « Pertinence et actualité du concept d'institutions totales : à propos des prisons », in AMOUROUS Charles et BLANC Alain (dir.), *Erving Goffman et les institutions totales*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 137-153.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

levée de son immunité et l'ouverture de son procès pour trahison contre l'Etat nigérien ne présagent rien de la durée de la privation de sa liberté et de la mutation de la résidence surveillée en une prison au sens plus strict.

Ces deux principales formes d'attention, souvent publicisées voire médiatisées, visent à préserver la vie du déchu et donc à éviter toute complication voire dégradation de la situation sociopolitique en raison de la maltraitance infligée à ce dernier. Car la déchéance du chef de l'Etat ne signifie nullement la perte de tous ses soutiens sociopolitiques voire économiques et stratégiques ni donc de toute forme de légitimité dans l'Etat et dans la société. Elle n'emporte pas non plus la légitimité des nouveaux maîtres. C'est pourquoi ceux-ci s'engagent dans une entreprise dialectique, d'une part, de délégitimation du chef d'Etat déchu et de son action et, d'autre part, d'autolégitimation qui nécessite d'instituer un pouvoir « qui doit à la fois s'affirmer et se justifier<sup>107</sup> ». Inévitablement, cette quête de la légitimité les conduit à durcir le sort du président évincé.

## **B- L'humiliation endurcie**

L'accroissement de l'humiliation du chef d'Etat déchu s'opère par des actes et des paroles. Les actes tiennent à la coercition exercée sur le chef d'Etat pour qu'il consente à renoncer à ses fonctions. Cette humiliation par la contrainte physique s'accompagne d'une stratégie discursive dont la finalité est de dévaluer et de délégitimer le président déchu. Une déchéance matérielle dépourvue d'une disqualification symbolique est une humiliation inefficace.

### **1- La démission forcée**

« Le plus grave, dans l'humiliation, c'est la manière dont on peut amener quelqu'un à se défaire lui-même de sa dignité, de son estime de soi, pour survivre<sup>108</sup>... ». Dans la plupart des cas, le coup d'Etat arrache au chef en déchéance sa faculté de se posséder. Momentanément au moins, il devient quelqu'un qui « possède sa vie, ses biens et son corps comme des choses qui lui sont

---

<sup>107</sup> BOLTANSKI Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009, p. 16.

<sup>108</sup> OLIVIER Abel, « Arrêtons l'humiliation ! », *Revue Projet*, n° 354, 2016, p. 80.

étrangères<sup>109</sup> », c'est-à-dire un « esclave à qui [on peut] aussi octroyer le nom de chose<sup>110</sup> ». Cette mutation vertigineuse du « pontife constitutionnel<sup>111</sup> », lui « le père de son peuple<sup>112</sup> », au statut d'esclave et de chose, est l'expression même de l'humiliation. C'est ce qui se joue dans la démission arrachée au chef d'Etat les armes sur sa tempe, cette sorte de braquage à mains armées du pouvoir politique. En cela, la démission forcée est une humiliation de soi par soi imposée par autrui. Elle est une forme d'humiliation invisible mais perceptible et lisible. Invisible parce que la démission forcée se déroule dans le secret des locaux où le chef d'Etat est arrêté ou fait prisonnier. L'humiliation est perceptible en raison des informations, parfois fluctuantes, circulant dans le temps du coup d'Etat en train de se faire et qui font généralement état de confusions ou de négociations en cours entre les putschistes et le chef d'Etat renversé. L'opinion publique et les médias en déduisent souvent que les négociations tournent autour des conditions qui seront accordées au président privé de son pouvoir. L'humiliation est lisible lorsque l'information de la démission est rendue publique et confirmée par les divers protagonistes. En particulier, lorsque la démission est écrite et signée par le président déchu, le doute se dissipe à propos des conditions de son avènement. La certitude en est que la démission est intervenue, consentie ou obtenue sous la contrainte. Ce qui varie, c'est le degré de la contrainte.

La démission forcée peut être radicale. Dans ce cas, le rouleau de menaces violentes déployé sur le président déchu est si étouffant qu'il n'a d'autre choix que de signer la démission. Le coup d'Etat d'août 2020 contre le président malien le montre bien. Au bout d'une journée de tractations, IBK annonce sa démission dans la nuit du 19 au 20 août 2020 dans une vidéo enregistrée au camp militaire

---

<sup>109</sup> MBEMBE Achille, *De la postcolonie...*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>110</sup> *Ibidem*, p. 321.

<sup>111</sup> BASTIEN François, « Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in LAGROYE Jacques et LACROIX Bernard (dir.), *Le Président de la République*, *op. cit.*, pp. 303-333.

<sup>112</sup> CONAC Gérard, « Le portrait du Chef d'Etat », *op. cit.*, p. 125.

Soundiata-Kéita de Kati où il était détenu depuis son arrestation à son domicile. Le président déchu confie sa résignation :

*« Si aujourd’hui, après des semaines de turbulences et de manifestations diverses ponctuées hélas par des victimes [...], il a plu à certains éléments de nos forces armées de conclure que cela devait se terminer par leur intervention, ai-je réellement le choix ? »* si ce n’est de « [me]soumettre, car je ne souhaite qu’aucun sang ne soit versé pour mon maintien aux affaires ». Puis de conclure : « *C’est pourquoi je voudrais en ce moment précis, tout en remerciant le peuple malien de son accompagnement au long de ces longues années et la chaleur de son affection, vous dire ma décision de quitter mes fonctions, toutes mes fonctions, à partir de ce moment avec toutes les conséquences de droit : la dissolution de l’Assemblée nationale et celle du gouvernement<sup>113</sup>».*

La démission forcée dans les formes constitutionnelles peut aboutir par le souci de la préservation de la paix, en raison non pas des menaces proférées par les putschistes à l’encontre du président déchu mais de l’éthique personnelle de celui-ci. Dans ce cas, ce qui facilite la démission ce sont les déterminations profondes du chef d’Etat. L’illustration est celle du président Kaboré dont il est dit qu’il aurait rapidement, et sans autre forme de contestation, consenti à l’idée d’écrire sa démission et de quitter ses fonctions pour éviter que la situation déjà critique du pays ne s’aggrave. Le président Kaboré aurait ainsi agi eu égard à son idiosyncrasie caractérisée par une foi catholique trempée qui le conditionne à être très peu porté vers le bras de fer ou toute autre situation qui tendrait à produire le mal contre autrui. Le mal délibéré contre autrui est la limite de son action. Cette foi, cette vision du monde et le style débonnaire de leadership qui en est le corollaire auraient, de l’avis général et même de celui de son entourage politique, forgé la gouvernance laxiste de Kaboré et conduit le Burkina Faso dans la

---

<sup>113</sup> Déclaration du Président Ibrahim Boubacar Kéita, URL : <https://www.facebook.com/rpmedias/videos/mali-discours-de-d%C3%A9mission-du-pr%C3%A9sident-ibk/311462983530636/>, consulté le 7 mai 2024.

crise<sup>114</sup>. Si la légitimité procédurale, électorale en particulier, du président burkinabé n'a pas été remise en cause, en revanche le déficit de celle substantielle aurait donc fait le lit à une crise de gouvernance dont le coup d'Etat ne fut qu'un avatar. La démission écrite et signée dans ce cas est donc un acte de consentement qui tient même lieu de *décret de promulgation du coup d'Etat* par le président en train d'être évincé.

Par contre, la démission forcée peut ne pas être consentie par le chef d'Etat évincé et peut donc ne pas prospérer. Ce fut le cas des putschs contre les présidents Condé en 2021 et Bazoum en 2023. Le président Bazoum a invariablement refusé de signer un quelconque acte qui s'assimilerait à une quelconque approbation de son renversement et qui emporterait reconnaissance des nouveaux maîtres de Niamey. Ce refus de promulgation du coup d'Etat, par la signature d'une démission, aurait fortement irrité les nouvelles autorités du Niger. Cette obstination du président déchu est l'un des éléments fondamentaux qui ont déterminé les putschistes non seulement à durcir ses conditions de détention mais aussi à engager des poursuites judiciaires contre lui. Le même refus catégorique du président Condé de signer une quelconque démission et sa détermination à rester actif dans le champ politique ont dû peser dans la décision des nouvelles autorités de Conakry à engager des poursuites judiciaires contre lui et des personnalités clés de son régime : d'abord, le 4 mai 2022, pour « atteintes volontaires à la vie humaine notamment le meurtre, assassinat et complicité de meurtre et d'assassinat<sup>115</sup> » ; ensuite, le 3 novembre 2022, pour « corruption, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, faux et usage de faux en écriture publique, détournement de deniers publics et complicité<sup>116</sup> » ; enfin, le 20 novembre 2023,

---

<sup>114</sup> De notre entretien avec B.M., personnalité importante de la majorité présidentielle et du parti MPP, Ouagadougou, le 18 novembre 2022.

<sup>115</sup> Amnesty International, « Guinée. Poursuites judiciaires contre 27 personnalités du régime renversé dont l'ancien président Alpha Condé », URL : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/05/guinee-poursuites-judiciaires-contre-27-personnalites-du-regime-renverse-dont-lancien-president-alpha-conde/>, consulté le 12 juillet 2024.

<sup>116</sup> 180 ministres et hauts cadres de l'ancien régime sont concernés. Cf. *France 24*, « Guinée : la junte ordonne des poursuites contre l'ex-président Condé et d'anciens hauts dirigeants », URL :

pour « trahison, association de malfaiteurs et complicité de détention illicite d'armes et de munitions<sup>117</sup> ».

Au fond, l'acte de reconnaissance et *de promulgation du coup d'Etat* par le leader renversé est un acte fondateur de légitimation et d'habilitation recherché par les putschistes. Cette recherche de la reconnaissance du chef d'Etat évincé indique que même dans sa déchéance, dans son moment de faiblesse et d'humiliation, le déchu dispose encore de ressources de pouvoir que lui seul *in fine* peut allouer à quelqu'un d'autre. Cette ressource *symbolique* propre du président évincé structure, au plus fort du coup d'Etat, les rapports de force entre les putschistes et lui.

En tout état de cause, pour la junte, la signature de l'acte de reconnaissance par le chef d'Etat évincé, bien qu'importante n'est pas une étape dirimante du processus global de légitimation du coup d'Etat. La justification de celui-ci en est une autre, mais fondamentale et indispensable. Elle s'appuie sur une ingénierie rhétorique dépréciative.

## **2- La rhétorique humiliante contre le président déchu**

La prise en mains du pouvoir nécessite pour les nouveaux maîtres de « contrôler le champ du symbolique<sup>118</sup> ». Cette entreprise passe par une délégitimation symbolique, en paroles et en actes, du président évincé. Elle recourt à un appareil de tactiques discursives et communicationnelles qui au fond n'est qu'un répertoire de la justification du coup d'Etat. Dans les cinq pays étudiés, l'appareil mobilise la rhétorique souverainiste et la critique de la gouvernance

---

<https://www.france24.com/fr/afrique/20221103-quin%C3%A9-la-junte-ordonne-des-poursuites-contre-l-ex-pr%C3%A9sident-cond%C3%A9-et-des-ex-ministres>, consulté le 12 juillet 2024.

<sup>117</sup> BARRY Diawo, « Alpha Condé qualifie de "bouffonnerie" les nouvelles poursuites engagées contre lui en Guinée », *Jeune Afrique*, URL : <https://www.jeuneafrique.com/1506636/politique/en-guinee-alpha-conde-qualifie-de-bouffonnerie-les-nouvelles-poursuites-engagees-contre-lui/>, consulté le 12 juillet 2024.

<sup>118</sup> BOURMAUD Daniel, « Autoritarismes » in DELOYE Yves, de WAELE Jean-Michel (dir.), *Politique comparée, op. cit.*, p. 222.

« calamiteuse » du chef d'Etat évincé, le tout fondé sur la puissance de la masse, du moins celle qui est dans la rue.

Dans la plupart des cas, le recours au peuple – ou plutôt au peuple des putschistes – apparaît comme une nécessité pour les putschistes de se forger leur légitimité qu'aucune ressource ni juridique, ni institutionnelle ni politique ne leur fournit. La seule ressource qui reste est celle du peuple, source du pouvoir souverain, mais qu'il leur est difficile voire impossible de cerner. D'où, la nécessité pour la survie et la dignité de leur pouvoir nouveau-né de lui trouver une génitrice. A défaut du peuple-générateur lui-même, il faut qu'émerge au plus vite son double : la rue. C'est pourquoi, les différentes juntes vont mobiliser le peuple-rue qui entre en scène et en transe immédiatement après le coup d'Etat. Ce peuple-foule développe des manifestations, des processions ou parades qui selon les occurrences peuvent être réelles, fabriquées, vraisemblables ou improbables.

Les manifestations qu'on peut qualifier de réelles sont celles qui ont lieu dans des contextes où les événements politiques précédant les coups avaient déjà révélé l'exaspération manifeste des citoyens, la montée aux extrêmes des clivages sociopolitiques voire ethniques et la crise avancée de la gouvernance politique. Ces manifestations s'expriment souvent par des actes de liesse. Mais ce sont des liesse après la colère, des douleurs et des larmes accumulées sur un temps plus ou moins long. Les coups d'Etat au Gabon, en Guinée, au Mali et au Burkina Faso se trouvent dans ce cas. Au Gabon, la fatigue ressentie par les citoyens due à la longévité au pouvoir de la famille Bongo pendant un demi-siècle et à l'incapacité gouvernante du président en exercice justifie la liesse post-coup. En Guinée, le processus de révision constitutionnelle pour un troisième mandat du président Alpha Condé est devenu pour les citoyens guinéens un couloir de la mort. La répression des diverses manifestations du référendum à la présidentielle du troisième mandat a fait une centaine de morts<sup>119</sup>. Le coup d'Etat du 5

---

<sup>119</sup> La contestation du troisième mandat à elle seule aurait fait 90 morts selon l'opposition (URL : <https://www.voafrique.com/a/contestation-en-guin%C3%A9e-90-morts-selon-l-opposition-le-gouvernement-conteste/5618658.html>). Amnesty International a documenté environ 70

septembre 2021 a été assimilé à une sorte d'exorcisme. Le coup d'Etat du Mali quant à lui répond à une constante dans l'histoire des changements politiques du pays : ce sont les manifestations populaires qui mûrissent les conditions sociopolitiques de renversement des régimes en place que les militaires ne viennent souvent que parachever. Le coup d'août 2020 n'est intervenu qu'après de longues semaines de protestations quasi-générales contre les élections législatives jugées inéquitables dans un contexte de crise de la gouvernance du pays exacerbée par une situation sécuritaire inquiétante. Au Burkina Faso, le manque d'autorité et le laxisme du président Kaboré face au péril terroriste ont aussi aiguisé les insatisfactions et mobilisations citoyennes depuis quelques mois et rendu presque inévitable le coup d'Etat de janvier 2022. Certains observateurs avisés de la scène politique burkinabè en sont arrivés à faire l'hypothèse que le président Kaboré lui-même, au regard de sa personnalité, aurait finalement pris le coup d'Etat comme un véritable soulagement.

On est donc là en présence d'une coproduction de l'humiliation. La rue, en fournissant une certification à l'humiliation opérée par les putschistes, produit une sorte d'humiliation populaire au demeurant ratificative de la déchéance du président.

Au Niger par contre, la situation politique pré-coup d'Etat était moins critique tant du point de vue de la légitimité procédurale que substantielle du régime Bazoum. Des trois Etats du Sahel, le Niger était le plus stable, le plus efficace dans la lutte contre le terrorisme. Des cinq Etats en étude, c'est le pays dans lequel l'avènement d'un coup d'Etat paraissait le moins évident, le plus improbable. Si au Burkina Faso, au Mali et au Gabon, les signes d'impouvoir des régimes Kéita, Kaboré et Bongo étaient objectivement perceptibles et en Guinée les indicateurs du malaise étaient palpables, que donc dans tous ces cas, « la mangue était visiblement mûre, prête à tomber », tel n'était pas le cas au Niger. Le régime Bazoum était perçu, au moins par une partie de la population nigérienne et des

---

morts, « Guinée. Des morts invisibles symptômes d'une culture d'impunité », 22 mars 2021, URL : <https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2021/03/guinee-des-morts-invisibles-symptomes-d-une-culture-d-impunite/>, consulté le 17 août 2024.

observateurs, comme compétent et relativement *responsive* vis-à-vis des citoyens nigériens. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles les sanctions de la CEDEAO contre le Niger ont été tout aussi drastiques que polémiques quant à leur fondement juridique, à leur proportionnalité et à l'indépendance de l'institution sous-régionale. Et c'est l'un des arguments ayant alimenté la théorie de la justification du coup d'Etat au Niger dans la droite ligne de la stratégie discursive souverainiste des putschistes des deux autres Etats du Sahel (le Mali et le Burkina Faso).

En effet, la rhétorique souverainiste mise en place par les juntas maliennes, burkinabè et nigérienne, consiste à créer un nouveau champ conceptuel dans lequel la perpétration des coups d'Etat s'insère. Cette conceptualisation des coups d'Etat puise dans l'archive panafricaniste et anti-impérialiste. Elle fustige la mainmise de l'Occident sur les Etats africains et sahéliens en particulier. Puis, elle actualise le discours décolonial qui se manifeste par la rupture des accords de défense avec l'ancienne puissance coloniale et le renvoi des missions internationales de maintien de la paix et des bases militaires occidentales installées au Sahel aux fins de la lutte anti-terroriste. Dans le cas du Niger, la rhétorique des putschistes, à l'instar de celle malienne et burkinabè, met à l'index la France comme étant l'un des facteurs justifiant la situation sécuritaire dans leurs pays respectifs. Mais elle insiste sur la complicité et l'aplatissement du président Bazoum en tant qu'un agent et un pion du néocolonialisme français au Niger. Cette étiquette de traître attribuée à l'ancien président nigérien a été largement vulgarisée dans l'opinion publique pour justifier son éviction du pouvoir et la mobilisation de la rue contre la France et lui dans le temps immédiat post-coup d'Etat. Ici, il est difficile de dire si la mobilisation de la foule était réelle ou fabriquée. A tout le moins, les avis sont très partagés entre les acteurs et observateurs de la scène politique nigérienne.

L'ensemble de ces ressources rhétoriques n'est pas suffisant pour davantage montrer et démontrer la culpabilité du président renversé. Devient ainsi nécessaire la réalisation de vidéos accusatoires. La première catégorie de rhétoriques vidéographiques est celle qui montre la gabegie, la pathologie de la

dépense des fils des présidents déçus. Au Gabon, la diffusion de la vidéo où l'on voit le fils Bongo en possession de cartons et de liasses de billets d'argent évalués à des milliards de francs CFA<sup>120</sup> a eu pour fonction de condamner par le tribunal de l'opinion et de la rue le clan Bongo. Au Mali, la rediffusion en boucle de la vidéo dans laquelle Karim Kéïta, le fils du président IBK, par ailleurs député et président de la Commission Défense du parlement, coutumier de « l'opulence ostentatoire<sup>121</sup> », se plaît dans des joyeusetés mondaines en Espagne à l'occasion de son anniversaire<sup>122</sup>, a contribué à mettre à l'index l'incapacité d'empathie du président et de son clan face aux douleurs des Maliens dans une période d'exacerbation des tueries terroristes<sup>123</sup>. Elle a érodé l'essentiel du capital symbolique et sympathique du président IBK, laquelle érosion aura été finalement sa fosse tombale. La seconde catégorie de rhétorique vidéographique montre le président déchu dans une posture de quelqu'un qui reconnaît son tort, ses incapacités voire son indignité et son illégitimité à continuer à gouverner l'Etat et qui, par conséquent, doit démissionner de son propre chef ou être contraint de le faire.

La production et la diffusion de ces vidéos participent d'une nouvelle forme de rhétorique, la rhétorique numérique destinée au peuple numérique, celui en majorité des jeunes rompus à l'usage des réseaux sociaux numériques. Pour convaincre la partie sceptique

---

<sup>120</sup> RFI, « Coup d'État au Gabon : des valises de billets filmées chez des proches d'Ali et Sylvia Bongo », URL : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230901-coup-d-%C3%A9tat-au-gabon-des-valises-de-billets-film%C3%A9s-chez-des-proches-d-ali-et-sylvia-bongo>, consulté le 18 janvier 2024.

<sup>121</sup> Le CAM Morgan, « Scandale autour de Karim Keïta, fils de l'ex-président malien "IBK" », *Le Monde*, URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/23/mali-scandale-autour-du-fils-d-ibk\\_6131650\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/06/23/mali-scandale-autour-du-fils-d-ibk_6131650_3212.html), consulté le 18 janvier 2024.

<sup>122</sup> Voir ici les vidéos, URL : [https://web.facebook.com/igodi/videos/karim-keita-le-fils-de-ibk-en-mode-d%C3%A9gammage-danniversaire-sur-un-yacht/350109802681473/?\\_rdc=1&\\_rdr](https://web.facebook.com/igodi/videos/karim-keita-le-fils-de-ibk-en-mode-d%C3%A9gammage-danniversaire-sur-un-yacht/350109802681473/?_rdc=1&_rdr), consulté le 18 janvier 2024.

<sup>123</sup> *Jeune Afrique*, « Mali : des vidéos privées du fils du président IBK créent la controverse », URL : <https://www.jeuneafrique.com/1010197/politique/mali-la-diffusion-de-vidéos-privées-du-fils-du-président-ibk-creent-la-controverse/>, consulté le 18 janvier 2024.

de l'opinion publique et galvaniser celle acquise au bien-fondé du coup d'Etat, l'ingénierie de la justification met en branle les *spin doctors* du coup d'Etat dans toutes les enclaves de l'espace public, dont les médias traditionnels, les nouveaux médias et plateformes numériques, les écoles et les universités, et les manifestations publiques. C'est une propagande pour le coup d'Etat et ses auteurs mais qui, dans certains cas, se nourrit de l'obsession d'humilier jusqu'au bout le chef d'Etat déchu, ce à quoi réagit ce dernier avec le répertoire stratégique et tactique qu'il mobilise.

## **II- Les incidences de l'humiliation**

Le coup d'Etat est générateur d'une série d'effets sur l'ordre politique. Parce qu'il acte la « mort de la constitution » et des institutions, il en découle une complexification du statut du titulaire déchu de l'institution présidentielle (A). La mort de l'institution n'ayant pas occasionné la mort physique et personnelle de son dépositaire, celui-ci livre bataille pour exorciser sa mort sociale et politique (B).

### **A- Le statut complexe du chef d'Etat déchu**

La complexité, en temps ordinaire, du statut tient aux implications théoriques et pratiques qu'il génère aux plans juridique et sociopolitique. En droit, le statut désigne un « ensemble cohérent des règles applicables à une catégorie de personnes ou d'agents ou à une institution et qui en déterminent, pour l'essentiel, la condition et le régime juridiques<sup>124</sup> ». Du point de vue sociologique, il est « un ensemble de ressources réelles ou virtuelles, dont la disposition par un acteur permet à celui-ci d'interpréter ou de jouer ses rôles selon des modulations plus ou moins originales<sup>125</sup> ». Dans le temps du coup d'Etat, le statut du chef d'Etat déchu est frappé d'ambiguïté dont les effets débordent le champ politique pour investir l'arène internationale.

#### **1- Un statut juridico-politique ambigu**

Le coup d'Etat étant une action politique tactique qui signe, au moins momentanément, « la mort de la constitution », le devenir

---

<sup>124</sup> CORNU Gérard (dir.), *Vocabulaire juridique*, *op. cit.*, p. 988.

<sup>125</sup> BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 7<sup>e</sup> édition, 2011, p. 565.

juridique et sociopolitique du chef d'Etat déchu s'en trouve affecté au gré de la volonté des putschistes.

Cette politisation martiale du droit doit pourtant répondre à la question : comment traiter le chef d'Etat déchu juridiquement ? Car, si *de facto* le déchu n'est plus président de la République, *de jure*, il peut toujours, comme c'est souvent le cas, revendiquer ce statut au moins jusqu'à la fin de la durée de son mandat. L'équation est à au moins deux inconnues : quel est le statut, d'une part, du président déchu qui consent à démissionner et donc renonce à ses fonctions et, d'autre part, celui du président déchu qui refuse de démissionner et qui persiste à réclamer *urbi et orbi* ses prérogatives ? Autrement, quel est le statut juridique, d'un côté, des présidents malien Kéita et burkinabé Kaboré qui ont renoncé à leurs fonctions et, de l'autre, les présidents guinéen Condé, gabonais Bongo ayant refusé de démissionner et surtout du président nigérien Bazoum qui, non seulement ne renonce pas mais saisit la Cour de justice de la CEDEAO qui, dans le célèbre arrêt du 15 décembre 2023<sup>126</sup>, enjoint aux putschistes nigériens de le rétablir dans ses fonctions ?

Dans la plupart des cas, le statut juridique du président déchu est un statut invisible, non écrit, illisible puisque tous les supports textuels – constitutionnel, législatif et réglementaire – qui le fondent sont suspendus. En général, le régime des privilèges et immunités des présidents déchus n'est pas textuellement abrogé par les autorités putschistes. Mais il ne s'applique que très partiellement. A titre illustratif, l'invitation des présidents déchus aux manifestations officielles est aléatoire ; certains de leurs droits fondamentaux sont restreints, dont les libertés d'aller et de venir, d'expression et de participation politique.

De façon spécifique, le régime de traitement est fonction du renoncement ou non des chefs d'Etat déchus à leurs fonctions. Ceux qui renoncent à celles-ci sont considérés comme des anciens chefs d'Etat et traités *approximativement* comme tels. Ainsi le traitement bienveillant des putschistes à l'endroit des présidents

---

<sup>126</sup> Cf. arrêt ECW/CCJ/JUD/57/23 Mohamed Bazoum et deux autres contre Etat du Niger du 15 décembre 2023.

malien IBK et burkinabé Kaboré est lié à leur renoncement et à leur docilité « exemplaires ». De même, le renoncement du président Bongo intervenu finalement le 20 septembre 2024<sup>127</sup>, soit plus d'un an après sa chute, vise une clémence du nouveau pouvoir à l'égard de son épouse et de son fils incarcérés, finalement libérés et exfiltrés en exil en Angola le 15 mai 2025.

A l'opposé, le traitement des chefs d'Etat déchus de la Guinée et du Niger est plus coercitif pour avoir refusé de signer une quelconque démission. Si les revendications d'Alpha Condé sont demeurées des pétitions de principe, celles du président Bazoum ont été confirmées par la Cour de Justice de la CEDEAO. Et si, en l'espèce, le président nigérien déchu a dû recourir au juge communautaire, c'est parce qu'il ne fait pas confiance au nouvel ordre politique et institutionnel. La preuve en est qu'une Cour d'Etat, installée en un tournemain par le régime putschiste, a levé son immunité aux fins de sa poursuite judiciaire.

Le minimum commun à tous ces cas est que le président de la République évincé est considéré, au pire des cas, comme un citoyen ordinaire et doit être traité comme tel ; et au meilleur des cas, comme un ancien président de la République avec les privilèges, honneurs et immunités liés à ce statut. Dans des cas intermédiaires, il n'est traité ni comme un simple citoyen ni totalement comme un ancien chef d'Etat avec les privilèges dus à son rang. Il se situe dans un entre-deux qui lui confère un statut hybride dont les composantes peuvent varier d'un régime putschiste à un autre.

Dans la quasi-totalité des cas en étude, le statut hybride accordé au président déchu dépend de son degré de coopération avec ses tombeurs. Plus il est coopératif, plus vite il peut bénéficier de « conditions de félicité » : une brève et bienveillante résidence surveillée et une remise en liberté relativement rapide sans tracasseries judiciaires. Il ne recouvre pas en effet la plénitude du

---

<sup>127</sup> TV5 Monde, « Gabon : Ali Bongo renonce définitivement à la politique », URL : <https://information.tv5monde.com/afrique/video/gabon-ali-bongo-renonce-definitivement-la-politique-2740650>, consulté le 30 septembre 2024.

statut d'ancien président de la République. Aucun des chefs d'Etat déchu ne bénéficie du personnel ni de maison ni de sécurité encore moins des libéralités financières et facilités matérielles que prévoit le régime normal des anciens présidents de la République. Dans le cas du président Bazoum moins conciliant avec ses tombeurs, le traitement qui lui est appliqué, près de deux ans après sa réclusion en résidence surveillée pour un temps indéterminé, approche celui d'un prisonnier criminel. L'hybridité ou l'illisibilité du statut du chef d'Etat déchu montre ici que le droit constitutionnel en vigueur, conforté par le droit communautaire, continue, d'une certaine manière, de régir la période d'exceptionnalité inaugurée par le coup d'Etat, malgré la suspension des institutions de la période routinière.

Ce statut juridique illisible est finalement une ressource pour accentuer l'humiliation du président déchu dans le champ sociopolitique. Celui-ci, dont il a été l'acteur hégémonique, peut lui devenir étranger pendant et après le coup d'Etat. L'enchaînement des événements peut produire chez lui un faisceau d'émotions les unes aussi troublantes qu'humiliantes susceptibles de le rendre étranger à lui-même. Pour le président en train d'être déchu, ce temps peut être un *temps traumatique*. Il n'y a qu'à se souvenir de la question du président Alpha Condé aux putschistes qui l'ont arrêté : « qu'est-ce qui se passe ? je veux comprendre ce qui se passe ». Ces questions cachent mal le vertige qui enveloppe le président en train d'être déchu, se croyant halluciner. C'est un temps où tout devient possible, où une chose et son contraire ont la même valeur, où le syndrome *Lioto* est manifeste<sup>128</sup>. Mais le *temps traumatique* du coup d'Etat est vécu, au-delà des enclaves militaires des palais présidentiels et des camps de rétention, à l'échelle de

---

<sup>128</sup> Ce que nous nommons le syndrome Lioto, rappelons-le, est le fait, pour un chef d'Etat en train d'être déchu, de découvrir que l'un des plus humbles, serviables et bienveillants militaires de sa garde avant le coup d'Etat devient subitement brutal, malveillant au point de le mettre en joue. C'est le temps où le tout puissant président en train d'être évincé questionne à l'infini son vis-à-vis : « Toi aussi ? ». Un temps où il redécouvre la vie et les hommes, réapprend à les connaître, à l'image de ce qu'a vécu le président béninois Émile Derlin Zinsou avec l'un de ses gardes, Lioto, lors du coup d'Etat du 10 décembre 1969. ZINSOU Émile Derlin, *En ces temps-là...*, *op. cit.*

l'espace social et politique. Le statut sociopolitique attribué par les autres au chef d'Etat déchu est tributaire des nouvelles règles, perceptions et valeurs qui redessinent la nouvelle configuration du champ sociopolitique. Ainsi, le nouvel ancien président peut tour à tour porter le statut de la peste, du déchet ou du fréquentable.

Le chef d'Etat déchu pestiféré est quelqu'un mis en quarantaine dont il faut rester le plus loin possible pour éviter d'être contaminé par le mal qu'il porte, décrété par les nouveaux maîtres, médecins omniscients de l'Etat. Les différents acteurs doivent respecter la distanciation sociale et politique vis-à-vis du pestiféré au risque de représailles de la part des nouveaux maîtres. L'observance intelligente de ces règles hygiéniques de distanciation et de fréquentation du pestiféré est un véritable exercice de « gouvernement de soi » qui permet aux anciens collaborateurs loyaux, tout en ayant le souci d'eux-mêmes, de témoigner le souci qu'ils portent à leur chef déchu. La tâche en est plus compliquée si le pestiféré est dans la situation de Bazoum.

Le statut de déchet est forgé à partir de la réception par les différentes catégories sociales de la gouvernance du président déchu. Une partie de l'opinion publique, des acteurs de l'opposition et parfois de la majorité estiment qu'il est frappé du sceau de l'inutile, de l'encombrant et même du nocif et qu'il faut donc s'en débarrasser. Non pas nécessairement en lui ôtant la vie, mais en le mettant hors du champ politique le plus longtemps possible. Dans certains cas, l'exil devient la solution consensuelle. Il est activé comme un moyen d'éloignement, d'ostracisation et de bannissement du chef d'Etat renversé de la vie politique nationale. C'est le cas d'Alpha Condé en Guinée. L'exil peut être aussi intérieur : il consiste à maintenir le chef d'Etat déchu en prison ou en résidence surveillée et à lui imposer exclusion pire que celle d'un exilé vivant à l'étranger. L'exemple du président gabonais Ali Bongo est illustratif de cette forme d'exil intérieur jusqu'à son départ pour l'Angola le 15 mai 2025.

Le statut du fréquentable est celui le plus rare à observer. Des cinq cas en étude, aucun chef d'Etat n'a obtenu dans l'immédiat temps post-coup ce statut qui lui rend sa totale liberté. L'arrestation du

président déchu est presque toujours suivie d'une période propédeutique qui le prépare à réaliser sa nouvelle vie et à en intégrer la nouvelle grammaire. Passé cette période propédeutique, qui varie de quelques semaines au Burkina Faso à un temps indéterminé au Niger, la fréquentabilité du nouvel ancien président de la République peut être déclarée et réglée. Elle peut être entière, libre et totale comme c'est le cas du président Kaboré au Burkina Faso, partielle et contrôlée dans le cas du président Bongo au Gabon. Au Niger, on est encore en présence d'une fréquentabilité interdite, le président Bazoum étant toujours en résidence surveillée au palais de la présidence de la République.

Paradoxalement, si ce confinement de Bazoum au palais de la présidence de la République peut aggraver sa situation humanitaire, sa présence en ce lieu névralgique du pouvoir ne suggère-t-elle pas la persistance de sa légitimité, au moins au plan symbolique ? Peut-être est-ce ce facteur qui fédère autour de sa cause des mobilisations internationales.

## **2- Un objet international polémique**

Le chef de l'Etat déchu est un objet de dispute, de tractations et de transactions internationales. Lui qui antan était couvert d'honneurs et privilèges internationaux est désormais objet de négociations, de stratégies et tactiques de la pitié, d'expressions à distance, *via* les médias, d'« émotions réelles et fictionnelles<sup>129</sup> ». Dès son arrestation, s'élève un chœur de condamnations, des Etats aux organisations internationales. La tonalité des condamnations est fonction, d'une part, du type de rapport que tel acteur international entretient avec le chef d'Etat renversé et/ou les putschistes et, d'autre part, de la personnalité, la gouvernance et la fréquentabilité du président déchu.

Ainsi, les réactions de l'international face à la chute d'Ali Bongo et d'Alpha Condé sont aux antipodes de celles exprimées vis-à-vis de l'éviction de leurs homologues malien Kéita, burkinabé Kaboré et nigérien Bazoum. Le caractère dynastique et « bizarre » du pouvoir Bongo et la fatigue populaire semblent avoir fini par convaincre

---

<sup>129</sup> BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Éditions Métailié, 1993, pp. 219-223.

certaines acteurs internationaux, et c'est à peine s'ils ne le disent ouvertement, que le coup d'Etat d'août 2023 était un moindre mal. Les réactions des acteurs internationaux fluctuent entre condamnations de principe et tentatives de compréhension voire de justification du contexte du coup d'Etat. Tel est par exemple le sens de la déclaration du chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, au lendemain du coup au Gabon : « *Naturellement, les coups d'Etat militaires ne sont pas la solution mais nous ne devons pas oublier qu'au Gabon il y avait eu des élections pleines d'irrégularités*<sup>130</sup> ». La tonalité est la même chez le secrétaire général de l'ONU qui, après condamnation du coup, note « avec une grande inquiétude l'annonce des résultats des élections dans le contexte d'informations concernant des violations graves des libertés fondamentales<sup>131</sup> ». Même le Maroc, dont la proximité du souverain avec le clan Bongo est de notoriété publique, fut d'un réalisme froid<sup>132</sup>. Il a juste indiqué qu'il « fait confiance à la sagesse de la nation gabonaise, de ses forces vives et de ses institutions nationales, pour avancer vers une perspective permettant d'agir dans l'intérêt supérieur du pays<sup>133</sup> ».

L'indélicatesse de Condé à l'égard de nombre de ses homologues africains, de la France et surtout son troisième mandat obtenu sur fond de déviance autoritaire en dépit des réserves vives de la CEDEAO ne lui ont valu à sa chute que quelques condamnations

---

<sup>130</sup> *Libération*, AFP, « Coup d'Etat au Gabon : les réactions de la communauté internationale au putsch », URL : [https://www.liberation.fr/international/afrique/coup-detat-au-gabon-les-reactions-de-la-communaute-internationale-au-putsch-20230831\\_FAE6L66MFJBPDCYG7IW5L6JKBI/](https://www.liberation.fr/international/afrique/coup-detat-au-gabon-les-reactions-de-la-communaute-internationale-au-putsch-20230831_FAE6L66MFJBPDCYG7IW5L6JKBI/), consulté le 16 janvier 2024.

<sup>131</sup> *Jeune Afrique*, « Coup d'Etat au Gabon : la communauté internationale prise de court », URL : <https://www.jeuneafrique.com/1477760/politique/coup-detat-au-gabon-la-communaute-internationale-prise-de-court/>, consulté le 16 janvier 2024.

<sup>132</sup> *Le Monde Afrique*, « Coup d'Etat au Gabon : la chute d'Ali Bongo, « frère » de Mohammed VI, met à l'épreuve le pragmatisme marocain », URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/06/coup-d-etat-au-gabon-la-chute-d-ali-bongo-frere-de-mohammed-vi-met-a-l-epreuve-le-pragmatisme-marocain\\_6188154\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/06/coup-d-etat-au-gabon-la-chute-d-ali-bongo-frere-de-mohammed-vi-met-a-l-epreuve-le-pragmatisme-marocain_6188154_3212.html), consulté le 16 janvier 2024.

<sup>133</sup> *Libération*, AFP, « Coup d'Etat au Gabon... », *op. cit.*

de principe et des soutiens maigres de rares chefs d'Etat<sup>134</sup>. En revanche, si la gouvernance politique et surtout sécuritaire du Mali et du Burkina Faso a pu justifier leur déchéance du pouvoir à la satisfaction de la rue<sup>135</sup>, la personnalité non agressive, affable des présidents Kéita et Kaboré, leur proximité avec les puissances occidentales et leur renonciation à leurs fonctions ont contribué au concert de condamnations, de soutiens et de plaidoyers internationaux pour leur libération immédiate et leur digne traitement.

En général, les interventions des acteurs du dedans comme du dehors se focalisent avant tout sur la situation personnelle du chef d'Etat déchu, son intégrité physique et morale, celle de ses proches et des membres de son gouvernement et ensuite sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Compte tenu des informations qui se consolident au fil du temps, la libération immédiate et sans conditions du chef d'Etat déchu devient un enjeu diplomatique majeur, au plan bilatéral, communautaire et international. Les négociations, formelles et informelles, qui s'engagent à ces niveaux se concentrent sur la nécessité de sauver le président déchu : il ne peut pas tout perdre à la fois son pouvoir, sa dignité et sa vie. Ainsi de ces présidents déchus du Gabon, de la Guinée, du Mali et du Burkina Faso qui ont vécu tous une vie post-déchéance relativement allégée. Bongo est en résidence surveillée bienveillante et Condé est en exil entre la Turquie et l'Afrique. Kaboré vit chez lui, libre de ses mouvements, après quatre mois de résidence surveillée. Le président Kéita avait vécu en résidence surveillée allégée avant son décès le 16 janvier 2022.

---

<sup>134</sup> SOUDAN François, « Guinée : Alpha Condé un après, derniers secrets d'un exilé », URL : <https://www.jeuneafrique.com/1369807/politique/guinee-alpha-conde-un-an-apres-derniers-secrets-dun-exile-par-francois-soudan/>, consulté le 17 août 2024.

<sup>135</sup> BERTRAND Éloïse, DIPAMA Samiratou, « Coups d'État et réactions populaires au Burkina Faso : l'échec de la consolidation démocratique ? », *Politique africaine*, n° 173, 2024, pp. 199-218.

Mais dans bien de cas, les transactions collusives aux fins de la libération des chefs d'Etat déchus achoppent voire échouent et conduisent dans l'impasse. La situation du président nigérien Bazoum est un « beau cas » en ce qu'il a fait l'objet de toutes formes de tractations juridico-politiques, diplomatiques au plan bilatéral, communautaire et international sans issue heureuse, pour l'heure. Dès les premières heures après le putsch, les puissances occidentales – notamment la France soutenue par l'Union Européenne, et les États-Unis – et la CEDEAO ont adopté, « un soutien indéfectible<sup>136</sup> » au président déchu, une position radicale face aux putschistes. Le cas du président Bazoum est même devenue le *casus belli* entre le Niger et la CEDEAO. Les sanctions imposées par celle-ci<sup>137</sup> et la menace d'une éventuelle intervention militaire au Niger ont conduit les nouvelles autorités à annoncer le retrait du pays de la CEDEAO et à se joindre au Mali et au Burkina Faso pour la création de l'Alliance des Etats du Sahel en septembre 2023. Il a aggravé les relations bilatérales entre le Niger et la France. L'« interventionnisme » qualifié de « néocolonial » de la France dans la gouvernance des Etats africains et en particulier dans le coup d'Etat au Niger aurait été l'une des principales causes du durcissement de la situation « carcérale » du président Bazoum.

Seulement, au fil des semaines, un réajustement voire un revirement des positions de certains acteurs stratégiques fera jour. En octobre 2023, le Département d'Etat des États-Unis reconnaît le régime militaire et la nouvelle Ambassadrice américaine près le Niger, Kathleen FitzGibbon, présente, le 2 décembre 2023, ses lettres de créance au chef de la junte. La CEDEAO a dû ramollir sa

---

<sup>136</sup> Selon l'expression d'Anthony Blinken, Secrétaire d'Etat américain qui martèle que les États-Unis vont œuvrer à la « pleine restauration de l'ordre constitutionnel et de la gouvernance démocratique au Niger », URL : <https://information.tv5monde.com/afrique/niger-qui-soutient-mohamed-bazoum-au-sein-de-la-communaute-internationale-2661823>, consulté le 17 août 2024.

<sup>137</sup> Voir le communiqué final du sommet extraordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO sur la situation politique au Niger du 30 juillet 2023, URL : <https://www.ecowas.int/communique-final-sommet-extraordinaire-de-la-conference-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-de-la-cedeao-sur-la-situation-politique-au-niger/?lang=fr>, consulté le 20 mars 2024.

position en ouvrant des discussions avec la junte par le biais du président togolais, Faure Gnassingbé, qui ont permis la libération du fils de Bazoum. La levée des sanctions par la CEDEAO en février 2024 sans la libération de Bazoum est le signe que ce dernier n'est plus la condition *sine qua non* de la reprise des relations du Niger avec une partie de l'international. Les injonctions des puissances occidentales, ayant buté sur l'intransigeance des autorités nigériennes, se sont progressivement muées en « négociations de puissance<sup>138</sup> » appuyées de lobbyings et de plaidoyers d'acteurs non gouvernementaux mais dont les effets positifs sur la situation du président Bazoum demeurent peu perceptibles.

On le voit, le coup d'Etat fait du président déchu un objet mené à hue et à dia, au gré des intérêts des acteurs en présence. Ce qui laisse à penser que ce n'est pas tant son sort qui préoccupe mais plutôt le rôle qu'il joue dans la modulation desdits intérêts. Ce qui, peut-être, justifie que le chef d'Etat déchu, dans bien des cas, se tient debout, s'assume en tant que sujet, qui se reprend, empoigne son destin et échafaude par lui-même les réponses face à l'épreuve.

## **B- Les réactions du chef d'Etat déchu**

Les réponses que les chefs d'Etat déchus esquissent face au coup d'Etat sont repérables dans plusieurs arènes : juridique, sociale, politique, médiatique. Elles oscillent entre des stratégies molles et des stratégies mâles. Les stratégies molles sont douces, peu agressives, qui acceptent le coup accompli. Elles consistent, pour le président déchu, à continuer d'exister sans chercher à affronter les nouveaux maîtres tout en travaillant à une nouvelle sculpture publique et sociale de soi. Les stratégies mâles mobilisent les ressources, techniques et tactiques viriles qui privilégient la confrontation avec la junte sur presque tous les plans aux fins de recouvrer le statut perdu.

### **1- Les stratégies de survivance sociopolitique**

Le coup d'Etat est, pour le président déchu, un moment d'expérience d'une double mort. D'une part, une quasi-mort

---

<sup>138</sup> BADIE Bertrand, « Préface. Pour une sociologie historique de la négociation », in PETITEVILLE Franck, PLACIDI-FROT Delphine (dir.), *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 16.

physique quand, dans le feu du coup, le chef d'Etat en train d'être évincé, frôle la mort, vit dans le fracas et le crépitement des armes et, dans certains cas, découvre nombre de ses proches collaborateurs refroidis par la puissance de feu de ses tombeurs. D'autre part, une quasi-mort politique et symbolique : le coup d'Etat et le régime politique dont il est l'acte fondateur travaillent à l'effacement voire à l'extinction radicale du président déchu du champ politique et social. La pragmatique de cette extinction repère les traces, les pistes voire les chemins de traverse du président déchu dans l'arène sociopolitique, les brouille et les neutralise. Elle fonctionne aux seules fins que ces quasi-« morts politiques ne deviennent des revenants<sup>139</sup> » gênants. Face à cette pragmatique de l'extinction, les stratégies qu'échafaudent les chefs d'Etat déchus fonctionnent sur le mode d'une pragmatique de soi, sacrificielle et propitiatoire, qui mobilise ressources d'antidote et stratégies de résurrection ou de survivance.

Les stratégies de survivance varient en fonction de l'idiosyncrasie du président déchu et du contexte sociopolitique dans lequel il évolue. En général, il s'efforce, dans le malheur de l'événement douloureux et humiliant qui le frappe, de se créer une nouvelle vie. Cette re-création de sa vie, synonyme d'une réécriture de soi pour la survie, est un processus mobilisateur de répertoires variés. Le répertoire moral est composé d'une série de vertus telles que la prudence et le courage, conditions de toutes les autres vertus qui, « sans la prudence seraient aveugles ou folles ; mais sans le courage seraient vaines ou pusillanimes<sup>140</sup> ». Ce répertoire moral est le levier indispensable par lequel le chef d'Etat déchu échafaude un répertoire d'actes tactiques et attitudes lui permettant de continuer d'exister *socialement et politiquement*. Aucun des chefs d'Etat déchus n'a fait le fou pour négliger les contraintes réelles dans lesquelles sa nouvelle situation le met et qui exige de lui lucidité, prudence et « souci de soi<sup>141</sup> » face au rouleau compresseur du régime putschiste. Deux modèles de stratégie de

---

<sup>139</sup> CONAC Gérard, « Le portrait du Chef d'Etat », *op. cit.*, p. 125.

<sup>140</sup> COMTE-SPONVILLE André, *Petit traité des grandes vertus*, Paris, PUF, 1995, p. 83.

<sup>141</sup> FOUCAULT Michel, *Histoires de la sexualité*, t.3, *Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1984, 268 p.

survivance sont employés : la stratégie de *l'activisme politique* et celle de la *re-normalisation sociale*.

L'activisme politique du président évincé s'organise pour la libération et la restauration de son pouvoir, comme dans le cas de Bazoum au Niger et pour une participation politique plus accrue telle qu'orchestrée par Condé en Guinée. Le président déchu, qui n'est pas toujours libre de ses mouvements, parce qu'en résidence surveillée, met en œuvre une stratégie de survie politique dont le bras opérationnel est constitué de la clique de ses derniers fidèles. Celle-ci s'étend du cercle familial à des amis et autres alliés de l'intérieur comme de l'extérieur du pays. Avant tout, le principal concerné lui-même, muni du « courage de la désespérance », engage des tentatives de remobilisation de ses soutiens pour le sauver du coup d'Etat en cours. Est typique de cette tentative désespérée de survie la célèbre déclaration « Make noise » du président Ali Bongo quelques heures après son éviction<sup>142</sup>. Se sentant abandonné et sans ressources particulières pour faire savoir sa situation, le président gabonais déchu dut se résoudre à l'enregistrement et à la diffusion d'une vidéo *via* les réseaux sociaux à l'endroit de ce qu'il croit lui rester de « tous les amis...à travers le monde ». L'ancien président guinéen Alpha Condé lui aussi a tenté cette remobilisation digitale. A l'instar de celle d'Ali Bongo, elle a fait long feu. Avant eux, le président Bazoum avait signé, le 3 août 2023, une tribune dans les colonnes du *Washington Post* qui met en lumière sa situation d'otage, le bilan de sa gouvernance et la nécessité que les Etats-Unis aident à restaurer l'ordre constitutionnel au Niger<sup>143</sup>. Cette tribune a été reprise sur les canaux digitaux officiels de la présidence nigérienne et y est demeurée plus d'un mois après<sup>144</sup>.

---

<sup>142</sup> Voir la vidéo, URL : [https://x.com/France24\\_en/status/1696857800146874859](https://x.com/France24_en/status/1696857800146874859), consulté le 12 janvier 2024.

<sup>143</sup> BAZOUM Mohamed, « My country is under attack and I've been taken hostage », *Washington Post*, 3 août 2023, URL : <https://www.washingtonpost.com/opinions/2023/08/03/mohamed-bazoum-coup-niger-democracy/>, consulté le 13 janvier 2024.

<sup>144</sup> AGUE Afouda Vincent, sur X : «#Niger Guerre de l'info. La junte a finalement "coupé la main" au responsable com digitale de la

Dans d'autres situations, le chef d'Etat déchu peut compter sur ses soutiens à l'intérieur du pays qui, malgré la peur du moment du coup d'Etat, continuent d'élever la voix pour réclamer sa libération et un traitement digne de son rang. Le parti Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) a accompli cette tâche au profit du président Kaboré quand il était en résidence surveillée après son éviction du pouvoir. Des personnalités importantes du parti ont entrepris « des discussions discrètes avec des acteurs influents du pays, des acteurs étrangers, les partenaires internationaux pour que le président recouvre sa liberté au plus vite et surtout qu'il soit bien traité<sup>145</sup> ». En Guinée, le Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG) a travaillé en vue de la libération de Condé et des cadres du partis arrêtés à l'occasion du coup d'Etat de septembre 2021.

Les acteurs du dehors agissent comme des lobbyistes pour la cause du chef d'Etat déchu. La communication médiatique est un moyen central dans cette diplomatie de la libération du président nigérien déchu et peut-être, de recouvrement de son statut. Par exemple, il y eut une forme de taylorisation de la défense internationale de la cause du président nigérien évincé. D'abord, c'est la fratrie qui prend les commandes de la communication internationale. Si Lucas, l'aîné, Haoua et le benjamin Salem se sont montrés plus discrets, Zazia et Hinda ont pris les devants. Dès le 11 août 2023, Zazia Bazoum accorde un entretien au journal britannique *The Guardian* pour dénoncer les conditions inhumaines dans lesquelles vivent son père, sa mère et son jeune frère Salem : dans l'obscurité et la chaleur<sup>146</sup>. Neuf mois après, Hinda accorde une interview à Radio France International. Elle y accuse l'ancien président Mohamed Issoufou d'être le commanditaire du coup contre son père, dénonce ses conditions d'incarcération, réaffirme

---

@PresidenceNiger. Img 1 : une capture d'écran du site de la présidence qui publiait le 3/08 une tribune du pdt déchu @mohamedbazoum. Img 2 : une capture du même site qqs jrs ap.», [URL : https://t.co/RfHWZapfdN](https://t.co/RfHWZapfdN) / X.

<sup>145</sup> N.C., personnalité influente du MPP, Notre entretien du 13 janvier 2022.

<sup>146</sup> SALIM Zeinab Mohamed, « Niger's captive leader losing weight in inhumane conditions, daughter says », *The Guardian*, URL : <https://www.theguardian.com/world/2023/aug/11/niger-captive-leader-losing-weight-in-inhumane-conditions-daughter-reveals-mohamed-bazoum>, consulté le 10 juillet 2024.

la position invariable de celui-ci de ne signer aucune démission avant de le présenter comme un héros de la démocratie que la communauté internationale doit sauver à tout prix<sup>147</sup>. Ensuite, et déjà en septembre 2023, c'est le conseiller spécial du président Bazoum, le philosophe Salim Mokaddem qui, à travers un entretien fleuve, essaie un exercice de pédagogie sociohistorique du coup d'Etat<sup>148</sup>. On comprend que la cible visée à travers cette interview est l'élite politico-intellectuelle internationale afin qu'elle comprenne mieux la situation qui est en cours au Niger pour mieux l'influencer au profit, au moins, de la libération du président Bazoum. Enfin, une trentaine de personnalités de réputation mondiale dont les prix Nobel Denis Mukwege et Wole Soyinka, l'historien Achille Mbembe signent le 15 septembre 2024 une tribune qui dénonce « la détention arbitraire » de l'ancien président nigérien « en violation des garanties fondamentales sur les libertés individuelles et le droit international<sup>149</sup> » et exige sa libération. Cette pétition est suivie de la publication d'un ouvrage qui rend hommage au président nigérien déchu et le présente comme un héros de la démocratie<sup>150</sup>. Si l'activisme politique de Bazoum et des siens a pour visée le recouvrement de sa liberté et de ses fonctions, celui de Condé consiste en une co-présence continue dans l'arène politique guinéenne avec le chef de la junte, le général Doumbouya, dont

---

<sup>147</sup> RFI, « Niger : "Mahamadou Issoufou est le commanditaire du putsch", selon la fille du président déchu Mohamed Bazoum », URL : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/le-grand-invite%C3%A9-afrique/20240507-niger-mahamadou-issoufou-a-trahi-tout-un-peuple-dit-la-fille-de-mohamed-bazoum>, consulté le 10 juillet 2024.

<sup>148</sup> MALIK Mathéo, « Niger : le temps long d'un putsch, une conversation avec Salim Mokadem, conseiller du président Bazoum », *Le Grand Continent*, URL : <https://legrandcontinent.eu/fr/2023/09/06/niger-le-temps-long-dun-putsch-une-conversation-avec-salim-mokaddem-conseiller-du-president-bazoum/>, consulté le 20 septembre 2024.

<sup>149</sup> MBEMBE Achille et al., « Le président Bazoum et son épouse sont toujours séquestrés dans une indifférence incompréhensible de la communauté internationale » in *Le Monde*, URL : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/09/15/niger-le-president-bazoum-et-son-epouse-sont-toujours-sequestres-dans-une-indifference-incomprehensible-de-la-communaute-internationale\\_6318840\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/09/15/niger-le-president-bazoum-et-son-epouse-sont-toujours-sequestres-dans-une-indifference-incomprehensible-de-la-communaute-internationale_6318840_3232.html), consulté le 20 septembre 2024.

<sup>150</sup> GOETZINGER Geneviève, KONATE Mamadou Ismaïla (dir.), *25 lettres au président Mohamed Bazoum. Philosophe, résistant, prisonnier*, Paris, Karthala, 2024, 222 p.

l'ambition de se maintenir au pouvoir ferait de moins en moins mystère<sup>151</sup>.

La seconde stratégie de survivance de l'ancien président déchu à raison de coup d'Etat est celle de la *re-normalisation*. En l'espèce, pour le président déchu, l'épreuve du coup d'Etat est une épreuve comme toutes les autres. C'est l'exemple du président déchu Kaboré du Burkina Faso. Il n'a pas changé grand-chose à ses habitudes d'avant la fonction de président de la République. Il se conduit en simple citoyen, discret, en *homme normal*. Il est régulièrement aperçu dans les événements sociaux ordinaires des Burkinabè telles les cérémonies funéraires ou d'autres plus réjouissantes. Son humilité et sa discrétion lui ont permis de maintenir un cercle d'admirateurs et de sympathisants. Pour mieux vivre l'épreuve du coup d'Etat, il la dédramatise, la démystifie, la rend comme la chose la plus ordinaire qui soit. D'une certaine manière, il humilie à son tour le coup d'Etat qui était censé l'humilier. Ce faisant, il humilie ses humiliateurs en les ignorant, en faisant comme s'ils ne lui ont jamais rien fait de mal. Cette attitude comporte un double bénéfice. D'une part, elle affiche le président évincé comme inoffensif, lui épargne la colère et les représailles des maîtres du moment et, par conséquent, lui assure une certaine sécurité dans un contexte assez trouble. D'autre part, elle fermente progressivement de l'empathie et du respect de la part de l'opinion publique dont il est difficile de dire quel usage ultérieur il pourrait en faire. Au fond, son humilité humilie l'humiliation et ses humiliateurs.

## **2- Les tentatives infructueuses de recouvrement du statut perdu**

Les stratégies de recouvrement du statut perdu relèvent des stratégies mâles qui, même si elles en empruntent au même répertoire d'actions molles, s'insèrent dans une logique de combat acharné de vie ou de mort. Car, tous les chefs d'Etat déchus par coup d'Etat ne considèrent pas leur chute comme une fin en soi. Elle est plutôt le début d'une nouvelle bataille. En fonction de leurs

---

<sup>151</sup> TOPONA Éric, « La junte en Guinée veut se maintenir au pouvoir », URL : <https://www.dw.com/fr/guin%C3%A9e-g%C3%A9n%C3%A9ral-mamady-doumbouya-premier-ministre-de-transition-bah-oury-ibrahima-sako/a-69602941>, consulté le 31 août 2024.

idiosyncrasies, certains chefs d'Etat s'interdisent d'admettre psychologiquement qu'ils ont été renversés. Pour cela, ils mettent en place des stratégies à fins de recouvrement du statut perdu. Ce sont en fait des stratégies d' « humiliation compensée<sup>152</sup> » fondées sur le principe que « tout est perdu sauf l'honneur ».

La stratégie de recouvrement du président Condé se fonde sur la remobilisation et le harcèlement politiques. La remobilisation est à la fois physique et numérique. La remobilisation physique tient à la maintenance de terrain qu'assure son parti politique – dont il est demeuré le chef – avec son réseau de soutiens à travers la Guinée en particulier dans le Nord. La mobilisation digitale a trait à la communication qu'il coordonne lui-même à coups de déclarations et de publications sur les réseaux sociaux et les médias numériques<sup>153</sup>. Cette gouvernance à distance de son patrimoine politique permet à Alpha Condé de harceler sur le terrain politique le régime putschiste, notamment son chef – le colonel Doumbouya devenu général – avec qui il partage le même fief. Cette bataille d'influence localisée, qui semble toujours à l'avantage de l'ancien président, quoiqu'insuffisante au plan national, produit chez Alpha Condé la certitude d'une re-légitimation sociopolitique en cours, annonciatrice d'un retour au pouvoir. Cette certitude de recouvrement du statut présidentiel a plutôt l'allure d'une illusion à propos d'un temps qui ne reviendra pas, pour au moins trois raisons. D'abord, l'exil, quoiqu'africain désormais<sup>154</sup>, synonyme d'un éloignement physique certain, limite la prise avec le réel et l'emprise sur le système du pouvoir à Conakry. Ensuite, l'âge vieillit

---

<sup>152</sup> ANSART Pierre, « Les humiliations politiques », *op. cit.*, p. 131.

<sup>153</sup> Voir par exemple sa plus récente vidéo postée le 13 septembre 2024 sur sa page Facebook dans laquelle, de façon parabolique, il insinue qu'il comptera encore dans l'avenir de la Guinée. URL : <https://www.facebook.com/AlphaCondeGuinee/videos/je-madresse-%C3%A0-vous-depuis-lafriquele-combat-continue/553211817040875/>, consulté le 20 septembre 2024. Le texte qui accompagne la vidéo précise : « Je m'adresse à vous depuis l'Afrique. Le combat continue ».

<sup>154</sup> Il a récemment annoncé qu'il est désormais en exil en Afrique dans un pays qu'il a refusé de préciser. Voir *Jeune Afrique*, « Guinée. Où est donc passé Alpha Condé », URL : <https://www.jeuneafrique.com/1608747/politique/guinee-ou-est-donc-passe-alpha-conde/>, consulté le 20 septembre 2024.

– 86 ans – ennemi des envies du président Condé, diminue drastiquement ses capacités de déploiement. Enfin, son illégitimité politique tant au plan interne qu’au plan communautaire et international due à son mandat de trop qui a causé sa chute. Ce qui est moins le cas de l’ancien président nigérien Bazoum interrompu dans son premier mandat issu d’un processus électoral jugé démocratique.

Pour sa cause, le président Bazoum a mis en place une stratégie judiciaire. Il a décidé de mener le « combat par le droit ». La nécessité et l’urgence de cette lutte ont même conduit le président et son entourage à engager deux équipes d’avocats parallèles sans concertation pour la même cause. Sa fille, Zazia Bazoum, et l’ancien ministre d’Etat Rhissa Ag Boula – coordonnateur de la Résistance au Niger – ont de leur côté commis un collègue d’avocats dirigé par le français Dominique Inchauspé qui prévoyait de saisir la justice nigérienne et le Groupe de Travail des Nations Unies. Mais finalement, c’est l’équipe choisie par le président déchu lui-même, conduite par le sénégalais Mohamed Seydou Diagne, qui saisit, le 18 septembre 2023, la Cour de justice de la CEDEAO aux fins que celle-ci lui permette de recouvrer la plénitude de ses fonctions de président de la République du Niger. D’où la requête de ses avocats devant la Cour demande que « l’Etat du Niger soit condamné au rétablissement immédiat de l’ordre constitutionnel par la remise du pouvoir au président Bazoum, qui doit continuer de l’exercer jusqu’à la fin de son mandat, le 2 avril 2026<sup>155</sup> ». Le 15 décembre 2023, la Cour a émis une ordonnance enjoignant l’Etat du Niger de rétablir immédiatement l’ordre constitutionnel, notamment en libérant le chef d’Etat déchu, son épouse et leur fils Salem et en remettant le pouvoir d’État à Mohamed Bazoum<sup>156</sup>. La Cour avait donné un délai d’un mois aux putschistes de Niamey. Il a expiré depuis. Et le

---

<sup>155</sup> *Le Monde*, « Niger : Mohamed Bazoum saisit la Cour de justice de la Cedeao. Le président déchu espère ainsi obtenir sa libération et le rétablissement de l’ordre constitutionnel dans le pays. », publié le 21 septembre 2023, URL : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/21/niger-mohamed-bazoum-saisit-la-cour-de-justice-de-la-cedeao\\_6190242\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/21/niger-mohamed-bazoum-saisit-la-cour-de-justice-de-la-cedeao_6190242_3212.html), consulté le 22 janvier 2024.

<sup>156</sup> Cf. arrêt ECW/CCJ/JUD/57/23 Mohamed Bazoum et deux autres contre Etat du Niger du 15 décembre 2023.

président Bazoum est toujours incarcéré. La véritable bataille pour le président Bazoum demeure, en définitive, l'application effective de l'ordonnance de la Cour dans un contexte où la CEDEAO, a dû, de guerre lasse, alléger les sanctions susceptibles de faire pression sur le régime putschiste de Niamey bien que celui-ci, ait annoncé, de concert avec le Burkina Faso et le Mali, en janvier 2024, sa décision de quitter l'organisation communautaire<sup>157</sup>. L'annonce fut en effet précédée par la création, dès le 16 septembre 2023, de l'Alliance des Etats du Sahel actée par la signature de la Charte du Liptako-Gourma. *In fine*, la bataille juridique de M. Bazoum se heurte à la puissance de la souveraineté de l'Etat du Niger face à l'impuissance de l'organisation sous-régionale et du droit international, en l'occurrence communautaire. Cette fragile puissance du droit cède le pas inéluctablement à la diplomatie alternative qui, seule pour l'instant, nourrit l'espérance de la libération de l'ancien chef d'Etat déchu.

Au-delà, l'attitude de M. Bazoum révèle son éthique de l'honneur, sa capacité à le défendre et à tenir « debout devant l'abîme » qui se trouve devant soi. Si l'on ne sait pas quelle en serait la durée, elle dit au moins quelque chose sur cette forme de courage voire de témérité en politique qui pour l'heure ne laisse la conscience de personne en paix, ni celle de ses soutiens ni celle des putschistes.

### **Conclusion**

Le chef d'Etat déchu par coup d'Etat est un homme déçu, dont l'humiliation subie lui inflige une sorte de « ruminant de l'amer<sup>158</sup> ». Sa condition déceptive est liée à l'incertitude qui caractérise l'institution présidentielle en Afrique. Le chef d'Etat élu est en permanence sur la corde raide, sous la menace quasi-structurelle

---

<sup>157</sup> Par une déclaration commune lue à la Télévision publique nigérienne, le 28 janvier 2024, <https://twitter.com/i/status/1751594957754728816>. Déclaration confirmée le 31 janvier 2024 par le président burkinabé. Voir *AFO Médias*, « "Plus jamais ça. Non la CEDEAO, c'est fini", Capitaine Ibrahim Traoré », URL : [https://www.youtube.com/watch?v=9o\\_1NtPDSY8](https://www.youtube.com/watch?v=9o_1NtPDSY8), consulté le 15 mars 2024.

<sup>158</sup> FLEURY Cynthia, citée par OLIVIER Abel, *De l'humiliation...*, op. cit. p. 200.

d'un coup d'Etat, à tel point que, pour certains chefs d'Etat, arriver au terme de leur mandat constitutionnel relève du miracle. Le coup d'Etat crée un rapport de forces qui se transforme en un rapport de sens ; un corps à corps et un face à face particuliers. Il est le lieu et le temps d'une relation asymétrique qui consacre des « rituels d'inversion<sup>159</sup> » travaillés entre les protagonistes. Le corps du chef de l'Etat qui, avant le coup d'Etat, faisait l'objet d'une mise à distance obséquieuse est, dans le moment du coup, sujet à une série de manipulations peu soucieuses des règles de révérence et de déférence qu'impose la liturgie républicaine. Ce travail manipulatoire du corps du chef, le double corps substantiel – le corps politique et le corps naturel<sup>160</sup> – et le triple corps temporel – le corps avant, pendant et après le coup d'Etat – donne lieu à des coups. Ce sont, d'une part, des coups physiques du genre de « la mise en joue<sup>161</sup> », pour utiliser une formule élégante du président béninois Émile Derlin Zinsou victime d'un coup d'Etat le 10 décembre 1969 et, d'autre part, des coups au sens où l'entend la théorie de l'interaction stratégique, de Schelling à Goffman<sup>162</sup>, telle que résumée par Michel Dobry<sup>163</sup>.

---

<sup>159</sup> AUGE Marc, « Quand les signes s'inversent », *Communications*, n°28, 1978, pp. 55-67.

<sup>160</sup> KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957], 643 p.

<sup>161</sup> ZINSOU Émile Derlin, *En ces temps-là. Mémoires*, Paris, Riveneuve, 2012, p. 225.

<sup>162</sup> SCHELLING Thomas, *The Strategy of Conflict*, Cambridge, Harvard University Press, 1960, 318 p.; GOFFMAN Erving, *Strategic Interaction*, Oxford, Blackwell Basil, 1970, 160 p.

<sup>163</sup> « Pour ce qui est des coups eux-mêmes, on visera par ce terme les actes et les comportements individuels ou collectifs qui auront pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes d'un conflit concernant le comportement des autres acteurs, soit ce que Goffman appelle leur "situation existentielle" (c'est-à-dire, en gros, les rapports entre ces acteurs et leur environnement), soit encore, bien entendu, les deux simultanément », DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992 [1986], p. 21.

Si l'on peut se consoler que, malgré tout, « la figure institutionnelle de l'État n'est ni périmée ni moribonde<sup>164</sup> » en Afrique, il n'en demeure pas moins que la récente vague de coups d'Etat met au jour ses fragilités et vulnérabilités. Pour mieux cerner les dynamiques à l'œuvre dans les cabines de pilotage des Etats africains et qui, pour nombre d'observateurs et de citoyens, apparaissent comme des boîtes noires, il peut être utile d'engager, dans la suite de la présente recherche, une étude systématique sur la vie et les situations carcérales des chefs d'Etat africains déchus par coups d'Etat. Une telle étude peut s'inscrire dans un large programme de recherche sur les fins de pouvoir politique et l'humiliation en Afrique. Peut-être, serait-on amené à découvrir que les fins brutales et illégales de pouvoir – le coup d'Etat, les rébellions ou les assassinats – ne sont pas plus humiliantes que les échecs cuisants aux élections ou les déchéances légales. Peut-être, s'apercevra-t-on aussi que parfois les fins de pouvoirs les plus tragiques – telles celles de Patrice Lumumba ou de Thomas Sankara – transforment les humiliations subies par les victimes en des processus de dignification, de béatification et de canonisation de leurs figures dans les imaginaires sociopolitiques. Une telle entreprise sur les fins de pouvoir peut nous aider à savoir davantage sur la formation et la construction de l'Etat en Afrique.

---

<sup>164</sup> BEAUD Olivier, « Fragments d'une théorie de la citoyenneté chez Carré de Malberg. Ou comment articuler le citoyen, l'État et la démocratie », *Jus Politicum*, n° 8, 2012, p. 2.

## RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

### Envoi

Par courrier électronique à : cespouac@gmail.com

### Titre de l'article

Un titre qui indique clairement le thème de l'article, n'excédant pas 25 mots.

### Nom de l'auteur

Le prénom et le nom de ou des auteurs (es)

### Présentation de l'auteur

Une courte présentation des auteurs (es) ne devant pas dépasser 100 mots par auteur.

### Résumé de l'article

Un résumé de l'article ne doit pas dépasser 200 mots. Le résumé doit être en français (police Arial, taille 12, interligne 1,15).

### Mots clés

Une liste de cinq mots clés maximum décrivant l'objet de l'article.

### Corpus de l'article

Les articles conformes aux normes de présentation, doivent contenir les rubriques suivantes : introduction, problématique de l'étude, itinéraire méthodologie adoptée, résultats de la recherche, perspectives pour recherche, conclusions, références bibliographiques. Compte tenu des exigences du CTS CAMES, les articles peuvent excéder 20 pages et ne doivent pas dépasser 35 pages, police Arial, taille 12 et interligne 1,5 (maximum 10 000 mots).

### Présentation de l'article

- ▶ Arial, corps 12 ; Interligne 1,15.
- ▶ Mettez le titre et les sous-titres en gras.
- ▶ Vos nom et prénom suivent le titre de l'article
- ▶ Le corps du texte doit être sans tabulation
- ▶ Ecrire « les années 1980 » (et non « les années 80 » ou « les années quatre-vingt »).
- ▶ Les citations sont toujours entre guillemets à la française «...». En cas de besoin, utiliser des guillemets à l'anglaise dans un passage déjà entre guillemets "...".
- ▶ Tous les mots d'une langue autre que le français sont mis en italiques (exemple, ehuzu).
- ▶ Toute modification d'une citation (suppression, adjonction, remplacement de mots ou de lettres, etc.) par l'auteur du texte est signalée par des crochets droits [...].
- ▶ Evitez de procéder à d'autres mises en forme de votre texte.

### Présentation des références en bas de page

*\* Pour un article dans une revue*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'article écrit normalement. Les guillemets sont inutiles.
- ▶ Champ revue : + le nom de la revue, + le numéro de la revue (éventuellement le tome ou le volume), + l'année de parution, + les numéros de la première et de la dernière page de

l'article.

*\* Pour un ouvrage*

- ▶ Champs auteur : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

*\* Pour un chapitre dans un ouvrage collectif*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre 1 : le titre du chapitre écrit normalement.
- ▶ Champs auteur 2 : le nom du directeur (ou des directeurs) de publication (même règle que pour les noms d'auteur précédé par "in". C'est l'éditeur au sens anglais du terme. L'expression "(Ed)" suivant le nom du directeur de publication est un usage fréquent mais pas obligatoire.
- ▶ Champs titre 2 : le titre de l'ouvrage écrit normalement.
- ▶ Champs éditeur : + la ville d'édition, + le nom de l'éditeur, + l'année d'édition, + la page où la citation a été notée.

*\* Pour une communication d'un congrès ou colloque*

- ▶ Champs auteur 1 : Nom et prénoms des auteurs sans abrégé
- ▶ Champs titre : le titre de la communication écrit normalement.
- ▶ Champs congrès : + le nom du congrès, + la ville du congrès, + les dates du congrès, + la page où la citation a été notée.

### **Tableaux, figures et graphiques**

Les tableaux, figures et graphiques sont insérés directement dans le texte avec leurs titres. Les figures et les graphiques sont au format "gif" ou "jpg". Il convient de souligner que toute illustration (tableaux, figures et graphiques) doit être de très bonne qualité afin de permettre une reproduction directe.

### **Plagiat**

Dans la mesure du possible, nous analyserons les articles réceptionnés avec un logiciel anti-plagiat. Pour éviter un rejet de publication, il faudra préciser toutes les sources documentaires et d'Internet.

### **Impression**

Pour une bonne qualité d'impression de la revue, vous devriez utiliser le format 15,5 x 24 cm.

**La direction de la revue.**